



LE **BAROMÈTRE** DES **PARENTS**

2018

**QUI SONT LES PARENTS D'AUJOURD'HUI ?
QUELS SONT LEURS BESOINS ?**

D'année en année, le Baromètre des parents de la Ligue des familles permet de mieux comprendre, de débattre et d'imaginer ensemble des solutions aux difficultés rencontrées par les parents.

la ligue
des familles
citoyenparent

INTRODUCTION

Les priorités des parents sont connues et constantes : plus de temps en famille, plus de ressources financières et moins de stress. Rien de révolutionnaire. Mais tout de même, cette édition 2018 du baromètre dévoile des attentes de solutions nouvelles et rappelle, une fois encore, les inlassables mêmes demandes de parents, sans réponse.

LA PHOTO DE FAMILLE N'A PAS CHANGÉ

Comme les années précédentes, les "familles classiques" restent majoritaires (63%). A leur côté 21% sont monoparentales et 16% recomposées. Au total, presque 4 parents sur 10 ont connu une séparation. Les parents solo s'appauvrissent encore plus, comme chaque année depuis que la Ligue des familles fait ce baromètre. En tête, les femmes qui cumulent des difficultés de tous ordres. A noter toutefois que le nombre de pères solo (33%) est en augmentation depuis 2015. Bref, la diversité se stabilise mais les difficultés persistent.

UNE STABILITÉ INQUIÉTANTE : DES BESOINS NON RENCONTRÉS

On pourrait s'en réjouir, voire s'ennuyer : beaucoup des chiffres du Baromètre sont stables d'année en année. Oui, sauf que ces chiffres sont ceux du manque de solutions subi par une majorité de parents. Là, notre réaction oscille du malaise à la colère. Marre de voir que, encore : presque 8 parents sur 10 déplorent des difficultés pour concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle ; 1 parent sur 4 ressent un risque de burn out parental ; presque 1 parent sur 4 ne met pas son enfant en crèche à cause du prix ou que 1 sur 4 qui a trouvé une place renonce à des dépenses de santé ou d'alimentation à cause du coût de la crèche ; 4 parents sur 10 ne perçoivent pas leur contribution alimentaire régulièrement, etc. Comme si c'était normal par exemple que les débiteurs n'assument pas leurs obligations alimentaires et que les pouvoirs publics restent impuissants pour garantir ces paiements. Oui ces répétitions sont une information en soi : des besoins essentiels de parents, des droits même, ne sont pas reconnus. Et c'est bien tout l'enjeu de ce Baromètre de le faire savoir.

BONNES NOUVELLES ET ATTENTE DE SOLUTIONS NOUVELLES

On a proposé aux répondants des nouvelles propositions ; autrement dit qui n'existent pas mais que la Ligue des familles pourrait soutenir. Elles sont toutes plébiscitées. Sur le volet « travailler et vivre sa vie de famille », les parents sont très preneurs d'un « congé de conciliation ». L'idée est de proposer un volume d'heures (30 heures annuelles par ex.) que le travailleur pourrait utiliser quand il veut, sans justification. Toujours sur les congés, on a osé la proposition d'un congé de paternité d'une durée égale à celui d'un congé de maternité (15 semaines). Et là, grande et heureuse surprise, les pères sont en grande majorité favorables ! Seuls 12% d'entre eux rejettent l'idée. En attendant, ils sont une majorité aussi à souhaiter que le congé de paternité actuel (10 jours) devienne obligatoire. Assurément des bonnes nouvelles parmi d'autres.

HOMMES ET FEMMES DANS LA FAMILLE, DES RELATIONS PEU ÉGALITAIRES

2018, un an après le mouvement #metoo, nous avons voulu jeter un coup de projecteur sur les relations hommes/femmes dans la famille. Nous avons questionné ces parents sur leur organisation familiale entre père et mère (pour les couples hétéros soit 96% de l'échantillon), qui du couple a modifié son temps de travail pour s'occuper des enfants, quelle relation à l'argent et aux décisions du ménage, quelle répartition des tâches domestiques et de la charge mentale, et enfin sur la mobilité liée aux enfants. Résultat ? Le combat pour l'égalité femme-homme a de beaux jours devant lui. Les femmes changent toujours massivement leurs horaires ou travaillent moins pour s'occuper des enfants. Elles assument toujours l'essentiel des tâches domestiques et sont plus nombreuses à subir le poids de la charge mentale. De leur côté, les hommes sont nombreux à réaliser les tâches qui leur sont traditionnellement associées (bricolage, réparation et jardinage). Heureusement, le tableau est moins noir concernant les tâches liées aux enfants qui sont un peu mieux réparties. Aussi, les décisions financières sont majoritairement prises en commun. En résumé, l'égalité progresse... à petits pas.

Vous trouverez encore dans ce baromètre des chiffres et des commentaires sur les allocations familiales, la séparation, le logement et la mobilité familiale, les besoins en accueil extrascolaire (« garderie »), les difficultés des parents à revenus modestes, etc.

Avec son Baromètre, la Ligue des familles veut mettre les parents au cœur du débat public, dans les médias et les arènes politiques. A quelques mois d'élections importantes pour le bien-être des familles, nous relaierons ces chiffres auprès décideurs et nous bâtirons des propositions nouvelles et audacieuses pour répondre aux besoins des parents. Rendez-vous en 2019 !

Delphine Chabbert
secrétaire politique de la Ligue des familles

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
Méthodologie	7
Un échantillon représentatif des familles.....	7
Un panel identique à ceux de 2015, 2016 et 2017 pour mesurer les évolutions.....	7
Le zoom 2018 : les relations hommes-femmes dans la famille.....	7
Le profil des familles de 2018	8
1 parent sur 2 n'est pas marié.....	8
1 parent sur 5 vit seul avec ses enfants.....	8
4% des parents vivent en couple avec une personne de même sexe.....	8
Plus de 8 parents sur 10 vivent avec un ou deux enfants.....	8
4 familles sur 10 ont un revenu total compris entre 1500 et 3000€/mois.....	9
La situation financière des parents solo s'aggrave.....	9
3 fois plus de mères que de pères « chef-fe-s de famille » travaillent à temps partiel.....	10
Le zoom 2018 : les relations hommes-femmes dans la famille.....	11
Les chiffres clés	11
1 parent sur 2 a adapté son rythme de travail ou changé d'emploi pour s'occuper de son enfant	11
La moitié des parents utilisent un compte commun	11
Chaque parent estime participer davantage aux tâches ménagères que ce que pense son ou sa conjoint-e	12
7 parents sur 10 s'occupent également de l'éducation des enfants	13
4 femmes sur 10 ne sont pas satisfaites de la répartition des tâches	13
Près de 8 parents sur 10 ressentent le poids de la charge mentale.....	14
Que peut-on en conclure ?	15
La conciliation vie familiale-vie professionnelle	16
Les chiffres clés en 2018.....	16
Conciliation vie familiale et vie professionnelle.....	16
Congé parental	16
Congé de paternité	16
L'évolution depuis 2015.....	16
Près de 8 parents sur 10 éprouvent des difficultés à articuler vie familiale et vie professionnelle.....	16
7 parents sur 10 sont favorables à un nouveau congé de « conciliation ».....	17
1 parent sur 4 éprouve un risque de burn out parental souvent voire en permanence.....	17
42% des parents ne souhaitent pas prendre de congé parental	17
L'indemnisation trop basse et le désintérêt expliquent le refus de prendre un congé parental.....	18
Le congé parental est toujours utilisé pour les enfants	18
Un congé parental moins long mais mieux rémunéré ? Pas d'unanimité chez les parents.....	19
Près de 7 pères sur 10 ont pris ou vont prendre un congé de paternité	19
Les raisons pour lesquelles 1/3 des hommes ne prennent pas de congé de paternité.....	20
65% des pères sont favorables à un congé de paternité obligatoire.....	20
60% des pères sont favorables à un congé de paternité de même durée que le congé de maternité .	20
Que peut-on en conclure ?	20
Les allocations familiales.....	22

Les chiffres clés en 2018.....	22
L'évolution depuis 2017	22
Les allocations familiales : importantes dans le budget du ménage pour 6 parents sur 10	22
La réforme des allocations familiales connue par près de 7 parents sur 10	23
Près d'1 parent sur 2 craint la réforme des allocations familiales	23
Que peut-on en conclure ?	24
Le logement et la mobilité.....	25
Les chiffres clés en 2018.....	25
L'évolution depuis 2015	25
Déménagements : l'idéal de vie à la campagne au beau fixe.....	25
« Parents-taxi » : 6 parents sur 10 se sentent concernés	26
Que peut-on en conclure ?	27
L'accueil des enfants de moins de 3 ans	28
Les chiffres clés en 2018.....	28
L'évolution depuis 2015	28
Plus de 3 parents sur 5 ont un enfant en structure d'accueil.....	28
Près d'1 parent sur 2 préfère un autre mode d'accueil.....	29
1 parent sur 4 renonce à des dépenses de santé et/ou d'alimentation pour payer une structure d'accueil	29
Plus d'1 parent sur 5 arrête de travailler ou modifie ses horaires pour s'occuper de son enfant de moins de 3 ans.....	29
Trouver une place : très difficile pour plus de 4 parents sur 10.....	30
Que peut-on en conclure ?	30
La garderie scolaire	31
Les chiffres clés en 2018.....	31
L'évolution depuis 2016.....	31
Près de 7 parents sur 10 ont un enfant qui va à la garderie scolaire.....	31
Près de 4 parents sur 10 ont besoin d'une solution de garde avant ou après la garderie	32
4 parents sur 10 jugent que le prix de la garderie est excessif.....	32
Que peut-on en conclure ?	33
La séparation	34
Les chiffres clés en 2018.....	34
L'évolution depuis 2015	34
6 parents séparés sur 10 n'ont eu qu'un seul enfant ensemble.....	35
La séparation intervient en moyenne après 10 ans de vie commune.....	35
8% des séparations ont lieu dans l'année qui suit une naissance.....	35
Mode de décision de l'hébergement des enfants : différences marquées entre Wallonie et Bruxelles, générations et niveaux socio-économiques.....	35
Les mères ont plus souvent l'hébergement des enfants que les pères et l'hébergement égalitaire est le plus important chez les jeunes parents	36
Près de 8 parents séparés sur 10 satisfaits de l'organisation de l'hébergement des enfants.....	36
Près d'1 parent séparé sur 2 doit recevoir une contribution alimentaire.....	37
4 parents sur 10 ne perçoivent pas la contribution alimentaire de façon régulière	37
Les raisons pour lesquelles 1 parent séparé sur 2 ne perçoit pas de contributions alimentaires.....	38
Une contribution alimentaire de 333€/mois en moyenne	38
Que peut-on en conclure ?	38
Les priorités des parents.....	40
Les chiffres clés en 2018.....	40
L'évolution depuis 2017	40

La 1 ^{ère} priorité des parents : passer plus de temps en famille.....	41
La 1 ^{ère} priorité des parents solo : accroître leurs ressources financières.....	41
Trouver un logement adapté : une priorité importante dans certaines situations familiales et/ou sociales	41
Réduire le stress : une priorité plus importante chez les femmes.....	42
Travailler plus : la proposition la moins plébiscitée parmi les 10 soumises aux parents.....	42
Que peut-on en conclure ?	42

MÉTHODOLOGIE

Cette enquête d'opinion a été réalisée par l'institut de sondage Ipsos, via un questionnaire en ligne accessible du 8 au 22 octobre 2018. La durée moyenne de réponse était de 20 minutes.

UN ÉCHANTILLON REPRÉSENTATIF DES FAMILLES

1315 adultes de 18 ans et plus, vivant au moins à temps partiel avec au moins un enfant ou bel-enfant de 0 à 25 ans, résidant en Wallonie ou à Bruxelles, ont répondu au questionnaire.

L'institut de sondage a travaillé via la méthode des quotas en ce qui concerne le sexe, l'âge et la région des répondant·e·s, obtenant ainsi :

- 60% de femmes et 40% d'hommes ;
- une moyenne d'âge de 40 ans (27% de 18-34 ans, 34% de 35-44 ans, 29% de 45-54 ans et 10% de 55 ans et plus) ;
- 28% de parents vivant à Bruxelles, 27% dans le Hainaut, 22% en province de Liège, 9% en province de Namur, 8% dans le Brabant Wallon et 6% dans le Luxembourg.

3 catégories socio-économiques ont été distinguées : classe sociale 1-3 (la plus élevée), rassemblant 61% des répondant·e·s, classe sociale 4-6 (25%) et classe sociale 7-8 (14%).

UN PANEL IDENTIQUE À CEUX DE 2015, 2016 ET 2017 POUR MESURER LES ÉVOLUTIONS

Les caractéristiques de cet échantillon de parents sont identiques à celles de 2015, 2016 et 2017 afin

de comparer les résultats et de pouvoir mesurer les évolutions.

De la même manière, la quasi-totalité du questionnaire est identique à ceux de 2015, 2016 et 2017, à ceci près que le sujet du zoom est différent chaque année (voir ci-dessous), que quelques questions ont été retirées pour diminuer la durée du questionnaire et quelques autres ajoutées pour interroger les familles à propos de quelques nouveautés.

LE ZOOM 2018 : LES RELATIONS HOMMES-FEMMES DANS LA FAMILLE

Chaque année, un focus est mis sur une thématique ou un groupe particulier de parents.

En 2015, le zoom a porté sur les besoins des parents d'enfants de moins de 3 ans ; en 2016, sur les parents d'ados ; et en 2017, sur la situation des parents « aidants proches ».

Cette année, nous avons questionné les parents sur les relations entre les hommes et les femmes au sein des familles, et plus spécifiquement en ce qui concerne l'organisation familiale et le temps de travail, la relation à l'argent, la répartition des tâches domestiques et la mobilité des enfants.

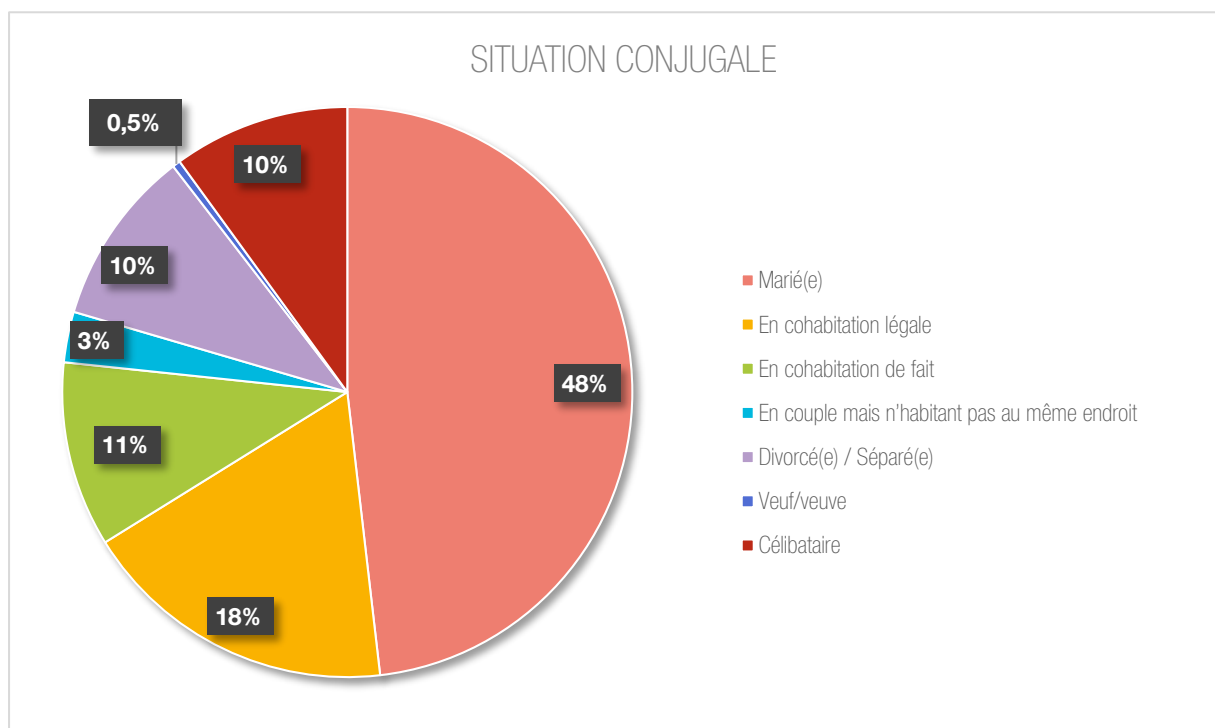
LE PROFIL DES FAMILLES DE 2018

1 PARENT SUR 2 N'EST PAS MARIÉ

48% des parents sont mariés, 18% cohabitants légaux, 10% cohabitants de fait, 10% séparés et 10% célibataires. Les jeunes parents (18-34 ans) sont moins nombreux à être mariés (38%) et plus nombreux à être cohabitants légaux (27%).

4% DES PARENTS VIVENT EN COUPLE AVEC UNE PERSONNE DE MÊME SEXE

94% des parents interrogés déclarent vivre en couple hétérosexuel, 4% en couple de même sexe et 2% n'ont pas souhaité répondre à la question.



1 PARENT SUR 5 VIT SEUL AVEC SES ENFANTS

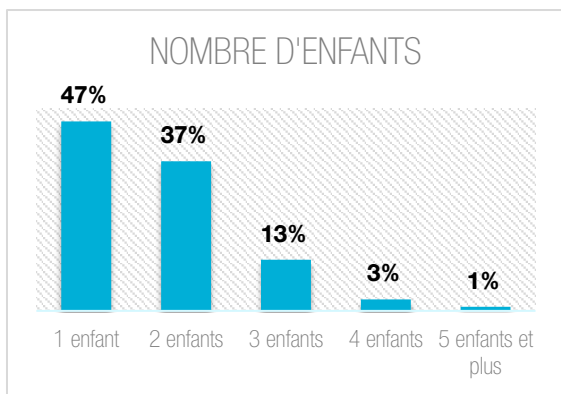
79% des parents interrogés vivent en couple et 21% seuls avec leurs enfants.

Parmi les parents en couple, 80% vivent avec le parent de leurs enfants, et 20% en famille recomposée : 9% avec leur conjoint·e, leurs enfants et leurs beaux-enfants, 7% avec leurs enfants et leur conjoint·e qui n'a pas d'enfants, 3% avec leur conjoint·e et leurs beaux-enfants sans avoir d'enfants eux-mêmes, et 2% avec leur conjoint·e et leurs beaux-enfants tandis que leurs enfants vivent chez leur ex-conjoint·e. Ces chiffres sont quasiment identiques à ceux des années précédentes.

PLUS DE 8 PARENTS SUR 10 VIVENT AVEC UN OU DEUX ENFANTS

Nous avons demandé aux parents le nombre d'enfants et/ou beaux-enfants avec lesquels ils vivaient, au moins à temps partiel.

Près d'1 parent sur 2 vit avec un seul enfant (47%), 37% avec 2 enfants et 16% 3 enfants ou plus.



En 2016 et 2017, les familles avec un seul enfant étaient légèrement moins nombreuses (respectivement 44% et 46%) qu'aujourd'hui. Une évolution qui suit la diminution du taux de natalité en Belgique (1,68 enfant par femme en moyenne en 2016¹). La famille avec un seul enfant est particulièrement un modèle dominant à Bruxelles et dans le Hainaut où il représente 51% et 50% des familles. La province de Namur est celle qui compte proportionnellement le plus de familles nombreuses (23%).

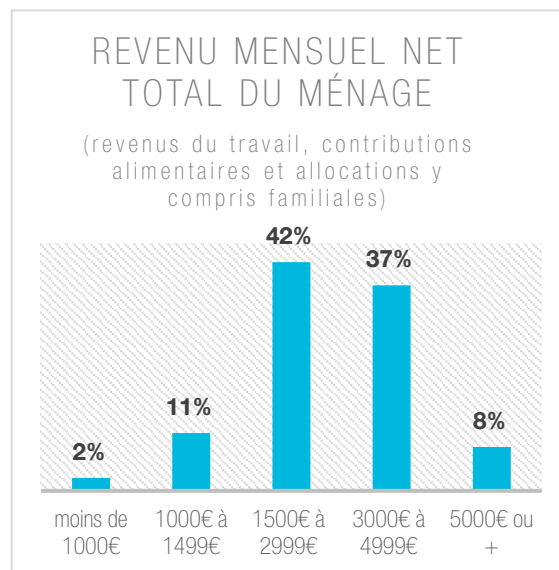
Les familles monoparentales sont aussi souvent des familles avec un enfant solo (59% du temps contre 43% des familles avec les deux parents ou recomposées). Cela évolue depuis 2016 puisqu'alors 52% des familles monoparentales ne comptaient qu'un enfant (chiffre monté à 56% en 2017). Dans le même temps, le pourcentage de familles monoparentales avec deux enfants est passé de 37 à 30%.

Nous relevions l'an passé que les familles recomposées étaient les nouvelles familles nombreuses et cette tendance se confirme en 2018 : 20% d'entre elles comptent trois enfants ou plus contre 17% pour les familles dont les parents ne se sont pas séparés et 10% des familles avec un seul parent.

4 FAMILLES SUR 10 ONT UN REVENU TOTAL COMPRIS ENTRE 1500 ET 3000€/MOIS

Quand on se penche sur les revenus des familles en additionnant les revenus du travail et les allocations sociales de chaque membre du ménage ainsi que les allocations familiales et les contributions alimentaires², on constate que 42% d'entre elles ont

un revenu mensuel net compris entre 1500 et 2999€, 37% entre 3000 et 4999€, 11% entre 1000 et 1499€, 8% 5000€ et plus et 2% moins de 1000€.



Les familles bruxelloises et du Hainaut sont les familles qui connaissent le plus grand risque de pauvreté : 14% des familles bruxelloises et 17% des hennuyères ont un budget mensuel (allocations familiales comprises) de moins de 1 500€. C'est également à Bruxelles qu'on trouve le plus grand pourcentage de familles avec un budget mensuel de plus de 5000€ (10% contre 7% en Wallonie). La capitale connaît donc une grande disparité de revenus nets des familles.

LA SITUATION FINANCIÈRE DES PARENTS SOLO S'AGGRAVE

Si l'on examine autant le budget des familles que leur niveau socio-économique, les familles monoparentales sont en bien plus grand risque de précarité. Elles sont 29% à vivre avec moins de 1 500€. Seules 9% des familles dont les parents ne sont pas séparés ou qui se sont recomposées sont dans ce cas. Les familles monoparentales sont également 31% à appartenir au niveau socio-économique le moins élevé alors que ce chiffre est de 9% pour les autres familles. Leur situation tend même à empirer au fil des années. En 2016, 25% des familles monoparentales appartenaient à cette catégorie, en 2017, elles étaient 28% et aujourd'hui, 31%.

¹ Chiffres de Statbel : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/naissances-et-fecondite>

² Mais sans les revenus de placements immobiliers et mobiliers

3 FOIS PLUS DE MÈRES QUE DE PÈRES « CHEF-FE-S DE FAMILLE » TRAVAILLENT À TEMPS PARTIEL

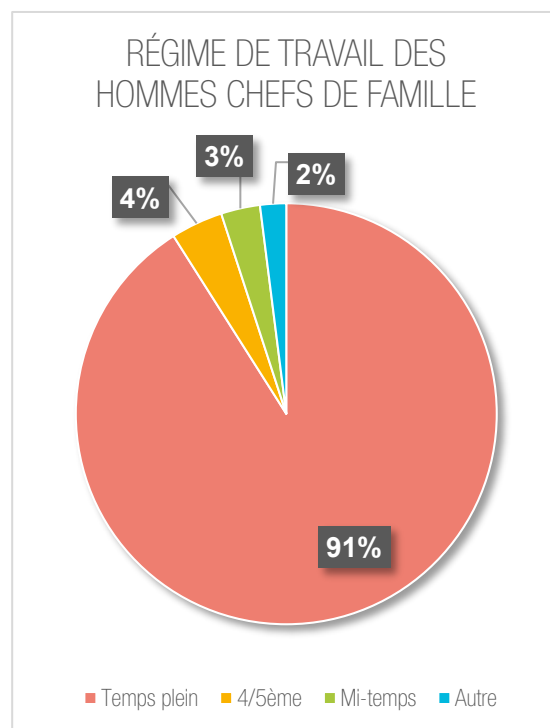
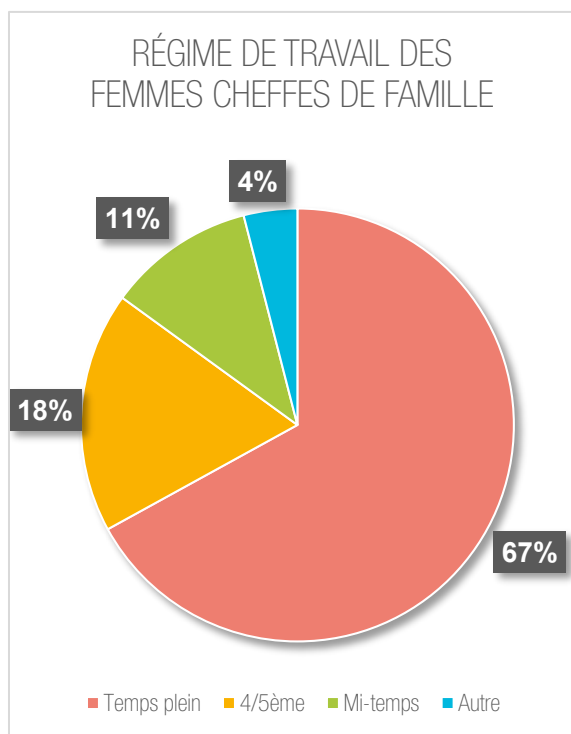
Quand on se penche sur les chef-fe-s de famille³ qui travaillent, les hommes sont 91% à travailler à temps plein. La part des femmes cheffes de famille qui travaillent à temps plein est bien plus faible avec 67%.

Le 4/5^{ème} est une option davantage retenue par les femmes cheffes de famille (18% d'entre elles) que par les hommes du même groupe (seulement 4%).

Le travail à mi-temps est lui aussi d'abord féminin avec 11% des femmes cheffes de famille et seulement 3% des hommes.

Les parents chefs de famille travaillent plus souvent à temps plein quand ils vivent en couple (78%) que quand ils sont parents solo (74%). Ces parents solo sont 10% à travailler à mi-temps (contre 7% des parents en couple). En 2017, les chiffres à la fois du travail à temps plein et du travail à mi-temps étaient pourtant identiques.

Le nombre d'enfants de ces parents chefs de famille a aussi un impact sur le régime de travail : parmi ceux qui ont un ou deux enfants, 78% travaillent à temps plein tandis que ceux qui ont trois enfants et plus ne sont que 73%.



³ Défini-e comme la personne qui contribue le plus aux revenus du ménage

LE ZOOM 2018 : LES RELATIONS HOMMES-FEMMES DANS LA FAMILLE

LES CHIFFRES CLÉS

- 6 femmes sur 10 ont adapté seules leur rythme de travail pour s'occuper de leurs enfants,
- Près de la moitié des parents ont un compte commun,
- Plus de 6 parents sur 10 prennent les décisions ensemble pour les dépenses du ménage,
- 86% des parents sont satisfaits de leur organisation financière,
- Les femmes restent les principales responsables des tâches ménagères,
- Près de 7 parents sur 10 déclarent partager l'éducation et les loisirs des enfants,
- 4 femmes sur 10 sont insatisfaites de la répartition des tâches ménagères,
- Près de 8 parents sur 10 déclarent que la charge mentale leur pèse.

1 PARENT SUR 2 A ADAPTÉ SON RYTHME DE TRAVAIL OU CHANGÉ D'EMPLOI POUR S'OCCUPER DE SON ENFANT

48% des parents ont déclaré avoir modifié seul ou avec leur conjoint·e leur temps de travail, changé d'emploi ou arrêté de travailler pour s'occuper de leur(s) enfant(s).

Si 9% des parents déclarent que tous les deux ont pris des mesures, ce sont en premier lieu les femmes qui modifient leur mode de travail. 62% des femmes ont déclaré avoir modifié leur régime de travail elles seules contre 10% des hommes. L'âge de l'enfant est également un facteur de réduction du temps de travail puisque 55% des parents d'enfants de 3 ans ou moins déclarent avoir pris des mesures.

Le nombre d'enfants influence aussi ce changement : plus les répondants ont des enfants, plus ils sont nombreux à avoir changé seul leur mode de travail (20% pour les parents d'1 enfant contre 31% pour les parents de 3 enfants).

Les parents qui auraient souhaité une autre solution auraient préféré : des horaires compatibles avec la

vie familiale à 61%, percevoir une allocation et ne pas travailler à 43%, avoir des activités extrascolaires compatibles avec les horaires de travail à 23%.

LA MOITIÉ DES PARENTS UTILISENT UN COMPTE COMMUN

Le compte commun est de loin le premier mode d'organisation des dépenses du ménage : 49%. Il est suivi ensuite par « chacun paye la moitié » (14%) et 13% participent en fonction des revenus. Notons que 7% ont déclaré qu'ils payaient tout dont 12% d'hommes.

Les décisions relatives aux dépenses du ménage sont prises ensemble par 65% des couples ; dans 16% des cas, elles sont prises par un seul membre du ménage. Pour 12% des parents, un des conjoints prend les décisions quotidiennes et le couple prend les grosses décisions et pour 7% des parents un des conjoints prend les décisions quotidiennes et l'autre prend les grosses décisions financières.

Les femmes disent un peu plus que les hommes prendre elles-mêmes toutes les décisions (15% contre 12%). Elles sont aussi un peu plus nombreuses à prendre les décisions du quotidien seules par rapport aux hommes (14% contre 8%).

Quand les parents sont jeunes, ils sont 58% à prendre ensemble les décisions financières contre 75% des 55+. 19% des répondants ayant entre 18 et 34 ans affirment prendre eux-mêmes les décisions, non le ou la conjoint·e. Ce pourcentage est de 8% chez les parents plus âgés (55+).

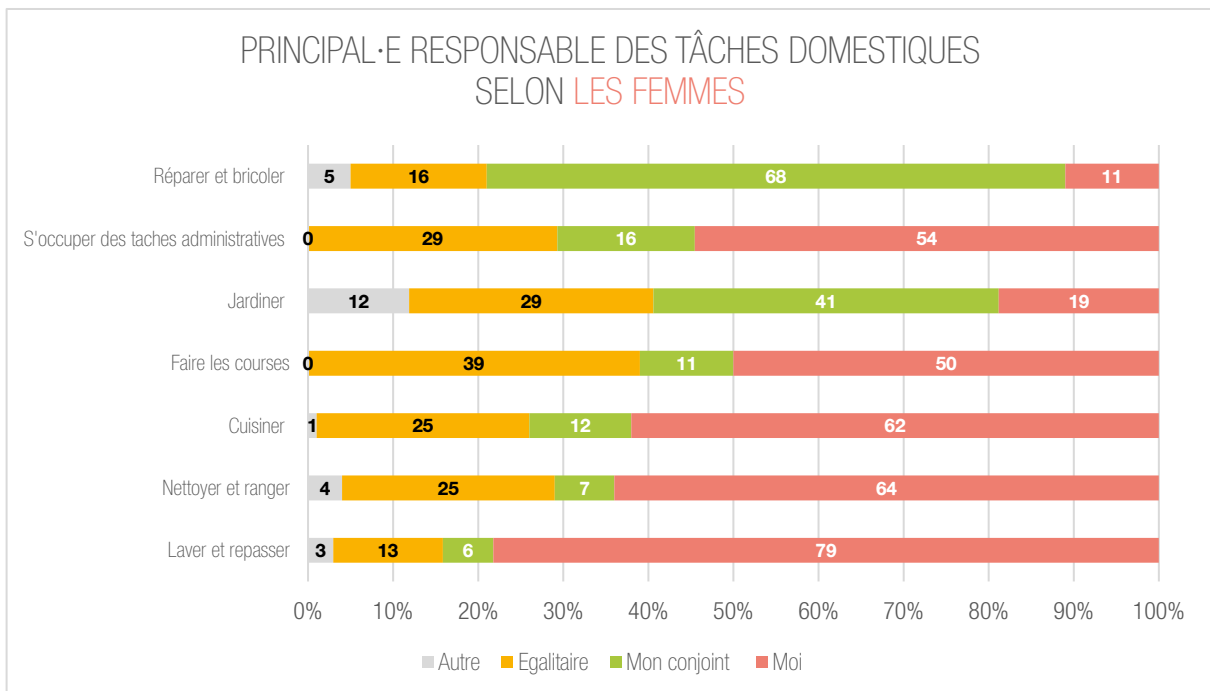
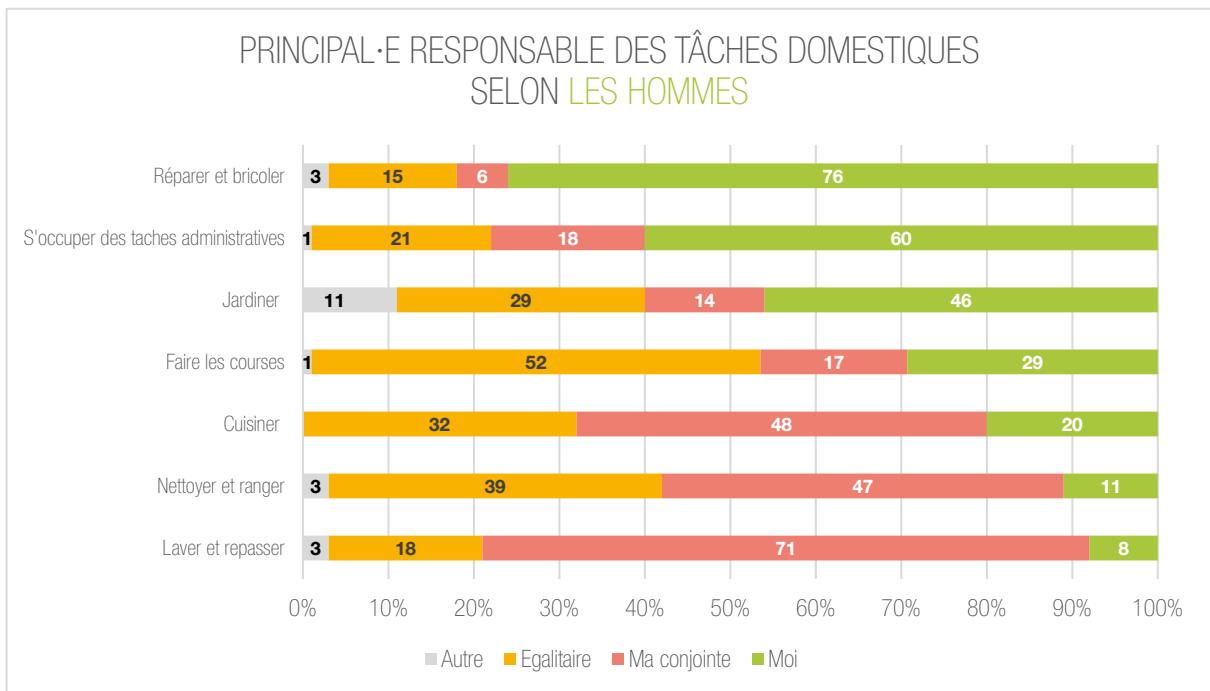
86% des parents sont satisfaits de cette organisation financière. Les hommes sont légèrement plus satisfaits que les femmes avec respectivement 88% et 85%. Par contre, les parents ayant entre 18 et 34 ans sont un peu moins satisfaits (80%).

CHAQUE PARENT ESTIME PARTICIPER DAVANTAGE AUX TÂCHES MÉNAGÈRES QUE CE QUE PENSE SON OU SA CONJOINT·E

Quand on classe les tâches ménagères selon celles que les parents déclarent partager de manière égalitaire, les trois premières sont : faire les courses à 44%, nettoyer et ranger à 31% et jardiner à 29%.

Quand on interroge les hommes et les femmes en couple sur la répartition des tâches ménagères, leurs réponses respectives diffèrent fortement : chacun estime participer davantage aux tâches domestiques que ce que pense son ou sa conjoint·e, et ce pour chacune des tâches.

Les deux s'accordent toutefois sur le fait que les femmes prennent davantage en charge des tâches comme cuisiner, nettoyer, laver et repasser le linge. A l'inverse, tant les hommes que les femmes déclarent que les hommes prennent principalement en charge les réparations, le bricolage et le jardinage.



Bref la répartition inégalitaire et genrée des tâches ménagères se porte bien. Nous notons également que les hommes déclarent beaucoup plus que les femmes une répartition égalitaire des tâches sauf pour celles qui leurs sont traditionnellement associées : administration, réparation, jardinage...

Par ailleurs, très peu de parents ont recours à une aide extérieure pour réaliser ces tâches si ce n'est pour le jardinage où ils sont 11% à avoir répondu « autre ».

Selon le niveau d'étude des enfants, la situation familiale, l'âge des parents ou le nombre d'enfants, des différences apparaissent dans ce que les parents déclarent. Les parents ayant des enfants en crèche sont plus égalitaires que les parents ayant des enfants plus âgés sauf pour les tâches « cuisiner » et « jardiner ». Les familles recomposées sont plus égalitaires pour les tâches ménagères que les familles classiques.

Les parents de 55 ans et plus sont également plus égalitaires que les parents plus jeunes pour le nettoyage et le rangement (34% contre 31%), les courses (53% contre 44%), le linge (20% contre 15%) et le bricolage et les réparations (20% contre 16%).

Les parents de familles nombreuses apparaissent également comme plus égalitaires pour certaines tâches que les parents d'1 ou 2 enfants : cuisiner (31% contre 27%), faire des tâches administratives (29% contre 25%) et jardiner (32% contre 28%).

7 PARENTS SUR 10 S'OCCUPENT ÉGALITAIREMENT DE L'ÉDUCATION DES ENFANTS

Concernant les tâches familiales, 70% des parents déclarent s'occuper égalitairement de l'éducation et 69% se répartir égalitairement les loisirs des enfants. Viennent ensuite le suivi scolaire à 53%, les soins aux enfants à 43%, et enfin les déplacements à 37%.

Quand on interroge les hommes et les femmes sur le principal responsable des tâches familiales, les hommes déclarent que ces tâches se font principalement de manière égalitaire quand les femmes déclarent que seuls l'éducation des enfants et les loisirs sont partagés égalitairement à plus de 50%. Elles déclarent par contre à 47% être seules responsables du suivi scolaire et des déplacements

et à 56% être responsable des soins aux enfants. Comme pour les tâches ménagères, selon le genre du parent, chacun surestime son implication dans chaque tâche quand on compare avec ce que l'autre genre déclare pour son/sa conjoint-e.

En matière d'éducation des enfants, les parents liégeois et namurois sont plus égalitaires que les parents des autres provinces et régions (75% et 77% contre 70% des parents).

Les parents ayant un enfant en crèche déclarent avoir une répartition plus égalitaire quant aux loisirs des enfants et à leur éducation : 75% contre 69% dans les 2 cas. Les parents d'enfants en crèche ou en maternelle sont également plus nombreux à déclarer avoir une répartition égalitaire des soins aux enfants que les parents d'enfants dans d'autres niveaux scolaires : 51% et 48% contre 43%.

Si l'on s'attendait à avoir une répartition plus égalitaire des tâches chez les parents plus jeunes, il n'en est rien. Les seuls parents qui ont plus recours à un système égalitaire sont les 55 ans et plus. Les mentalités ne semblent donc pas évoluer.

Nous notons que trois catégories de parents ont plus tendance à déclarer faire un partage égalitaire des tâches familiales :

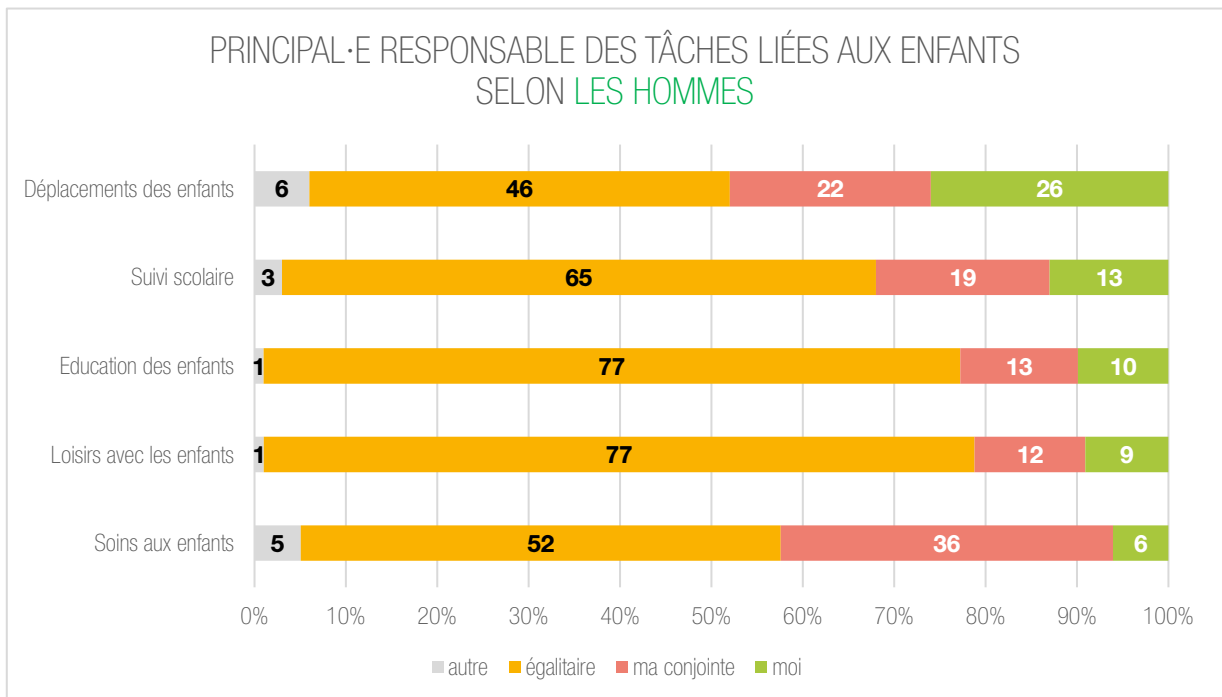
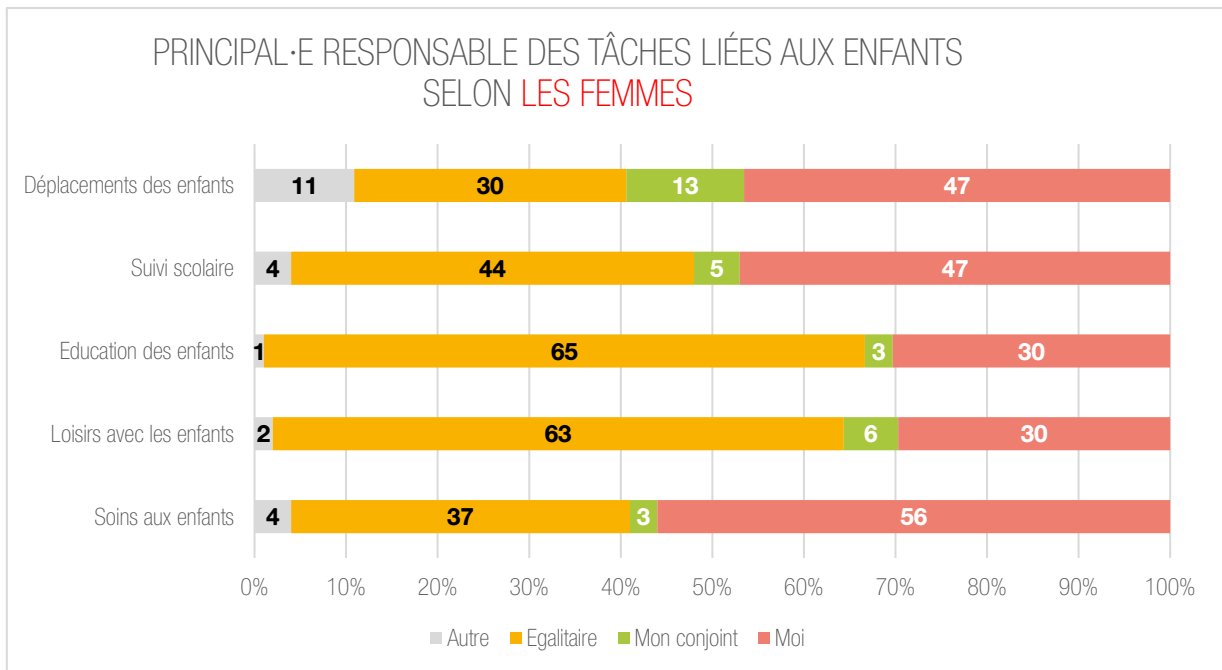
- Les ménages de la catégorie socio-économique supérieure (sauf en matière de mobilité) par rapport aux catégories socio-économiques moyennes et inférieures⁴,
- Les parents d'un et/ou deux enfants comparés aux familles nombreuses,
- Les familles classiques comparées aux familles recomposées probablement à cause du statut parfois difficile de beau-parent.

4 FEMMES SUR 10 NE SONT PAS SATISFAITES DE LA RÉPARTITION DES TÂCHES

Quand on interroge les parents sur leur satisfaction par rapport à cette répartition des tâches, 70% se déclarent satisfaits. Mais quand on examine de plus près ces résultats, ce sont surtout les femmes qui sont insatisfaites à 42% contre 30% en moyenne.

Autre phénomène, plus les parents sont jeunes, moins ils sont satisfaits de la répartition des tâches : les 18-34 ans sont insatisfaits à 35% contre 18% des 55 ans et plus.

⁴ Concernant cette affirmation, nous attirons l'attention du lecteur sur les échantillons parfois faibles pour les catégories sociales faibles.



Le nombre d'enfants semble également être un facteur puisque les parents de 3 enfants ou plus sont insatisfaits à 40% et ceux de 1 ou 2 enfants le sont à 29%.

Les parents séparés et remis en couple sont également plus insatisfaits que les parents en couple : 36% contre 29%.

PRÈS DE 8 PARENTS SUR 10 RESSENTENT LE POIDS DE LA CHARGE MENTALE

Par rapport à la charge mentale⁵, 76% des parents déclarent la ressentir un peu voire beaucoup. Encore une fois, quand on interroge les femmes, elles sont 34% à la ressentir beaucoup contre 17%

⁵ On entend par charge mentale le fait de penser aux choses à faire, l'organisation de la vie de familles, l'anticipation des besoins.

des hommes. Les familles de 3 enfants ou plus déclarent que la charge mentale leur pèse beaucoup à 35% contre 25% des parents de 1 et 2 enfants.

Plus les parents sont âgés moins ils déclarent que la charge mentale leur pèse : les parents de 45 à 54 ans déclarent qu'elle leur pèse à 72% et les parents de 55 ans et plus à 51%. Quant aux parents de 18 à 44 ans, ils déclarent qu'elle leur pèse à 81%. Les parents séparés et remis en couple sont 83% à dire qu'elle leur pèse.

Ce sont les parents d'enfants en maternelle et primaire qui indiquent ressentir le plus la charge mentale : 82% et 80%, ce pourcentage décroît au fur et à mesure que l'enfant grandit. Une explication partielle est que plus l'enfant grandit plus il est autonome.

QUE PEUT-ON EN CONCLURE ?

Le combat pour l'égalité femme-homme a de beaux jours devant lui. Les femmes changent toujours massivement leurs horaires pour pouvoir s'occuper de leurs enfants. Elles sont toujours les principalement responsables de certaines tâches ménagères et sont plus nombreuses que les hommes à déclarer que la charge mentale leur pèse

beaucoup. Concernant les hommes, ils sont nombreux à déclarer réaliser seuls certaines tâches qui leur sont traditionnellement associées (bricolage, réparation et jardinage).

Cependant tout n'est pas noir, les tâches liées aux enfants sont un peu mieux réparties entre les parents (à l'exception des soins aux enfants) que les tâches ménagères. De plus, les décisions financières sont majoritairement prises en commun et passent pour la moitié des parents par un compte commun.

Nos résultats ne font que renforcer les différentes enquêtes belges et européennes sur la répartition du temps des Belges. Toutes confirment que les hommes belges passent moins de temps que les femmes aux tâches ménagères et familiales. Les études montrent même que depuis 1999, la première étude belge sur la répartition du temps, les choses ne s'améliorent pas.

Nous pouvons également conclure que selon l'âge du parent ou de l'enfant, le nombre d'enfant, la situation conjugale et la catégorie socio-économique, certaines catégories de parents déclarent être plus égalitaires ou satisfaits de l'organisation dans leur couple que les autres.

LA CONCILIATION VIE FAMILIALE-VIE PROFESSIONNELLE

LES CHIFFRES CLÉS EN 2018

CONCILIATION VIE FAMILIALE ET VIE PROFESSIONNELLE

- 78% des parents éprouvent des difficultés à articuler leur travail et leur vie de famille
- 70% des parents sont favorables à un nouveau congé « conciliation », par exemple 30h à prendre sur l'année
- 26% des parents ressentent souvent voire en permanence un sentiment de burn out parental

CONGÉ PARENTAL

- 42% des parents ne souhaitent pas prendre un congé parental
- 69% des utilisateurs du congé parental sont des femmes
- 21% des parents ne l'ont pas pris à cause de la rémunération trop basse du congé et 18% du manque d'intérêt
- 78% des parents utilisent le congé pour s'occuper des enfants
- 28% des hommes ont pris un congé parental pour leur loisir.
- 45% des parents sont favorables à un congé parental moins long mais mieux rémunéré

CONGÉ DE PATERNITÉ

- 68% des pères ont pris ou vont prendre un congé de paternité
- 71% des pères prennent 10 jours
- 24% des pères qui ne l'ont pas pris n'y avaient pas droit et 27% manquaient d'information
- 65% des pères sont favorables à un congé de paternité obligatoire
- 60% des pères sont favorables à un congé de paternité aussi long que le congé de maternité

L'ÉVOLUTION DEPUIS 2015

Très peu de changement dans les difficultés de conciliation entre le travail et la vie de famille : c'est toujours la galère pour une majorité de parents. Le sentiment de burn out parental s'aggrave d'année

en année. En 2016, 22% des parents ressentent cette pression souvent voire en permanence. En 2018, cela concerne 26% des parents.

Côté congés, le nombre de parents qui ne souhaitent pas prendre un congé parental augmente depuis 2016. Ils étaient 39% cette année-là contre 42% en 2017 et 2018. C'est toujours l'indemnisation trop basse et le désintérêt qui expliquent cette non-utilisation du congé. Le manque d'information a baissé depuis 2016 passant de 21% à 18% en 2018.

Bonne nouvelle : presque 10% de pères en plus par rapport à 2016 prennent leur congé de paternité. Ils étaient 58% cette année-là contre 68% aujourd'hui. Autre bonne évolution : le nombre de pères favorables au caractère obligatoire du congé de paternité : 55% en 2015 contre 65% en 2018.

Par contre, le manque d'information est toujours une des raisons principales pour ne pas prendre le congé de paternité (26% en 2016, 34% en 2017 et 27% en 2018).

PRÈS DE 8 PARENTS SUR 10 ÉPROUVENT DES DIFFICULTÉS À ARTICULER VIE FAMILIALE ET VIE PROFESSIONNELLE

29% des parents trouvent très difficile de concilier son travail et sa vie de famille, 49% ont de temps en temps des difficultés et 21% peu ou pas de difficultés. Par rapport à 2017, les résultats ne bougent quasiment pas. Les parents ayant peu ou pas de difficultés étaient 18% l'année dernière.

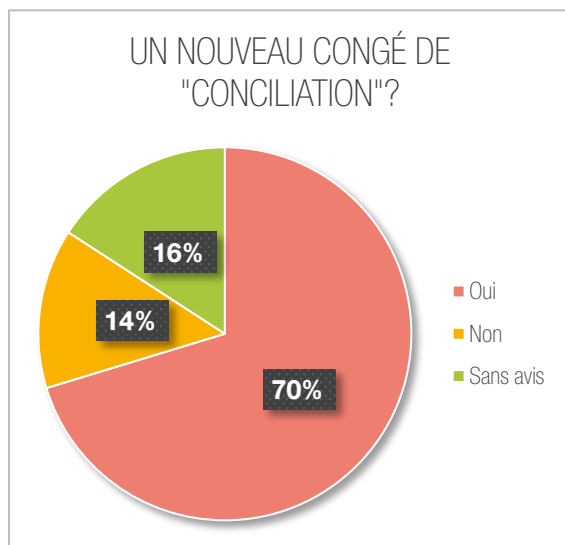
Les femmes sont plus nombreuses à avoir de très grandes difficultés (33%) que les hommes (24%). Ces derniers sont 27% à déclarer avoir pas ou peu de difficultés contre 18% des femmes.

Comme en 2017, les parents ayant un enfant de moins de 3 ans sont plus nombreux à éprouver de très grandes difficultés (32%) contre 29% pour les autres parents.

Les parents solo éprouvent moins de grandes difficultés que les parents en couple, avec respectivement 24% et 31%.

Entre les parents des niveaux socio-économiques supérieurs et les parents des catégories socio-économiques inférieures il n'y a pas de différences : 27% de ces deux catégories éprouvent de très grandes difficultés. Ce sont les parents des classes moyennes qui éprouvent le plus de difficultés avec 36%.

7 PARENTS SUR 10 SONT FAVORABLES À UN NOUVEAU CONGÉ DE « CONCILIATION »



Pour remédier à ces problèmes de conciliation, nous avons demandé aux parents s'ils seraient favorables à un nouveau congé de « conciliation » c'est-à-dire la possibilité, par exemple, de prendre 30h de congés annuellement, indemnisés et sans justification vis-à-vis de l'employeur.

Verdict : 71% des parents y sont favorables. 14% n'y sont pas favorables et 16% n'ont pas d'avis. Voici en tout cas un signe du besoin important de libérer du temps pour soi et pour sa famille et d'être en mesure de faire face aux imprévus.

Les femmes y sont encore plus favorables à 73%, ainsi que les parents d'enfants de moins de 3 ans (79%) et les parents de niveau socio-économique supérieur (75%). Par contre à peine plus de la moitié des parents des catégories socio-économiques inférieures (54%) y sont favorables. Les parents solo y sont favorables à 62% contre 73% des parents en couple.

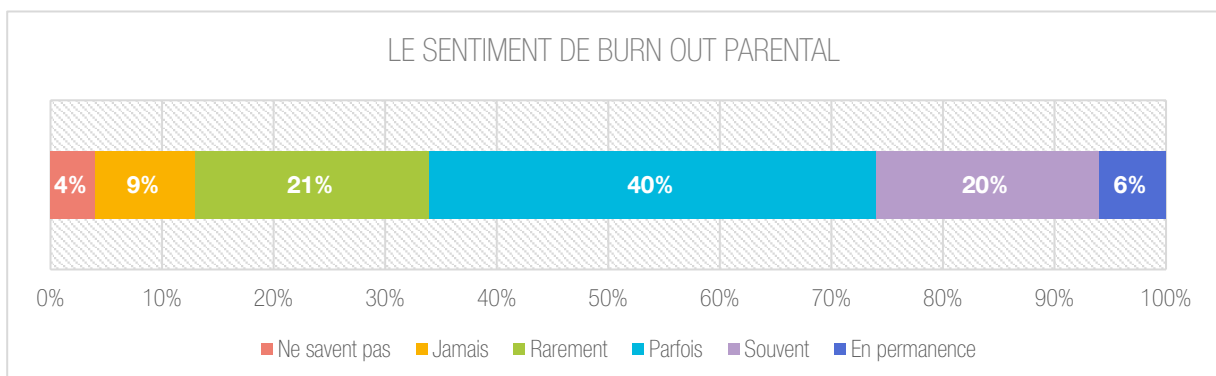
1 PARENT SUR 4 ÉPROUVE UN RISQUE DE BURN OUT PARENTAL SOUVENT VOIRE EN PERMANENCE

En 2018, 26% des parents éprouvent un risque de burn out parental souvent voire en permanence. C'est 1 point de plus qu'en 2017. Les parents qui ressentent parfois cette pression étaient 42% l'année dernière. A l'inverse, seuls 9% des parents ne ressentent jamais ce risque. Ils étaient 12% l'année dernière. Le problème n'a pas reflué, il a même poursuivi sa croissance, malgré des campagnes de prévention et d'information.

29% des femmes ressentent cette pression souvent voire en permanence contre 22% des hommes. Ce sentiment de burn out est partagé tant par les parents en couple que les monoparentaux : 26% le ressentent souvent voire en permanence. Il est aussi présent dans toutes les couches sociales : 27% des parents à des niveaux socio-économiques supérieurs et 28% des parents des catégories socio-économique inférieures. Ces derniers sont tout de même 11% à le ressentir en permanence.

42% DES PARENTS NE SOUHAITENT PAS PRENDRE DE CONGÉ PARENTAL

Comme en 2017, **42% des parents ne souhaitent pas prendre un congé parental** (à tout le moins dans sa forme actuelle). 35% l'ont déjà



pris en partie (12%) ou en intégralité (23%). C'est un peu mieux qu'en 2017 avec 2 points de plus. 27% des femmes disent l'avoir pris dans son intégralité contre 16% des hommes.

Les femmes restent majoritaires dans la prise du congé parental. Elles **représentent 69% des personnes ayant pris un congé parental et les hommes 31%**. Ces chiffres sont identiques aux statistiques de l'ONEM. Point positif : l'augmentation chaque année du nombre d'hommes qui prennent un congé parental.

Les parents d'enfants de moins de 3 ans sont aussi plus friands de ce congé parental : 33% l'ont déjà pris totalement ou en partie.

Les hommes sont plus nombreux à ne pas souhaiter le prendre (48%) que les femmes (38%). Les parents seuls sont 49% à ne pas avoir l'intention de le prendre contre 40% des parents en couple.

Les parents des niveaux socio-économiques inférieurs sont aussi plus nombreux à ne pas avoir

l'intention de le prendre (48%) contre 38% des niveaux socio-économiques supérieurs.

12% des parents vont le prendre plus tard. C'est le cas pour 24% des parents ayant un enfant de moins de 3 ans. Pour rappel, ce congé peut être pris jusqu'aux 12 ans de l'enfant.

Enfin, 11% des parents souhaitaient le prendre mais ils n'y avaient pas droit. Il peut s'agir des indépendants, des demandeurs d'emploi ou de parents salariés qui ne rentrent pas dans les conditions d'ancienneté (minimum 1 an) ou de statut. 17% des parents âgés entre 18 et 34 ans n'y avaient pas droit.

L'INDEMNISATION TROP BASSE ET LE DÉSINTÉRÊT EXPLIQUENT LE REFUS DE PRENDRE UN CONGÉ PARENTAL

Comment en 2017, les deux premières raisons qui expliquent le fait de ne pas prendre un congé parental sont une indemnisation trop basse (21%) et le manque d'intérêt pour ce congé (18%). Mais une petite note positive : ces deux raisons reculent au niveau du pourcentage puisqu'en 2017, elles étaient choisies toutes les deux par 24% des parents qui n'avaient pas pris un congé parental.

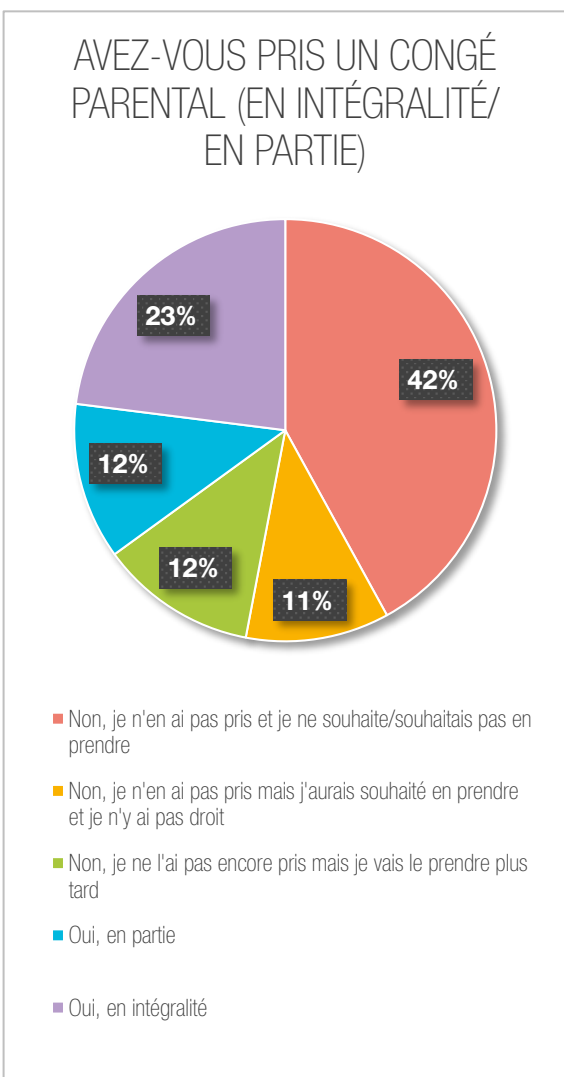
Ces deux raisons ont été choisies beaucoup plus par les parents des catégories socio-économiques supérieures. 25% disent que le l'indemnisation est trop basse et 21% qu'ils n'avaient pas envie.

Comme en 2017, les raisons liées à un manque d'information restent importantes : 9% ne savaient pas que cela existait et 9% ne savaient pas qu'ils y avaient droit. C'est un peu moins qu'en 2017 puisque l'année dernière cela concernait 11% des parents. Ce manque d'information est plus aigu chez les parents à faibles revenus. 13% ne savaient pas que cela existait et 15% ne savaient pas qu'ils y avaient droit.

La raison « pression de l'employeur » a reculé par rapport à l'année dernière : 4% des parents en 2018 contre 7% en 2017

LE CONGÉ PARENTAL EST TOUJOURS UTILISÉ POUR LES ENFANTS

Logiquement, **78% des parents utilisent le congé parental pour s'occuper de leurs enfants**. C'est un peu plus le cas pour les femmes



(83%) que les hommes (65%). Cependant, depuis 2016, les parents prennent moins le congé parental pour s'occuper de leurs enfants (84% en 2016 contre 78% en 2018). **34% des parents consacrent du temps aux tâches ménagères.** C'est un peu moins qu'en 2017 puisqu'ils étaient 38% à faire du ménage pendant le congé parental.

Certains parents prennent un congé parental pour se reposer et prendre soin d'eux (20%). C'est le cas pour les parents des niveaux socio-économiques inférieurs (27%) et des parents seuls (27%). 16% des parents consacrent ce congé parental aux loisirs. C'est plus le cas des hommes (28%) que des femmes (10%). 13% des parents se consacrent à leur conjoint-e. Là encore ce sont les hommes qui le font beaucoup plus (27%).

Plus les parents sont jeunes, moins ils consacrent le congé parental à s'occuper des enfants (68%). Ils vont, par contre, utiliser ce temps pour leurs loisirs (23%).

À noter également : **8% des parents qui ont pris ce congé l'ont fait en attendant d'avoir une place en crèche.** C'est 2 points en moins qu'en 2017.

UN CONGÉ PARENTAL MOINS LONG MAIS MIEUX RÉMUNÉRÉ ? PAS D'UNANIMITÉ CHEZ LES PARENTS

Nous avons demandé aux parents s'ils seraient favorables à un congé parental moins long mais mieux rémunéré. Actuellement, le congé est rémunéré à temps plein pour 750€ net par mois. Les résultats sont partagés : **45% des parents y sont favorables, 29% ne le souhaitent pas et 26% n'ont pas d'avis.**

Les hommes sont plus nombreux à être favorables à cette forme de congé (50%) tandis que les femmes sont plutôt en défaveur (33%).

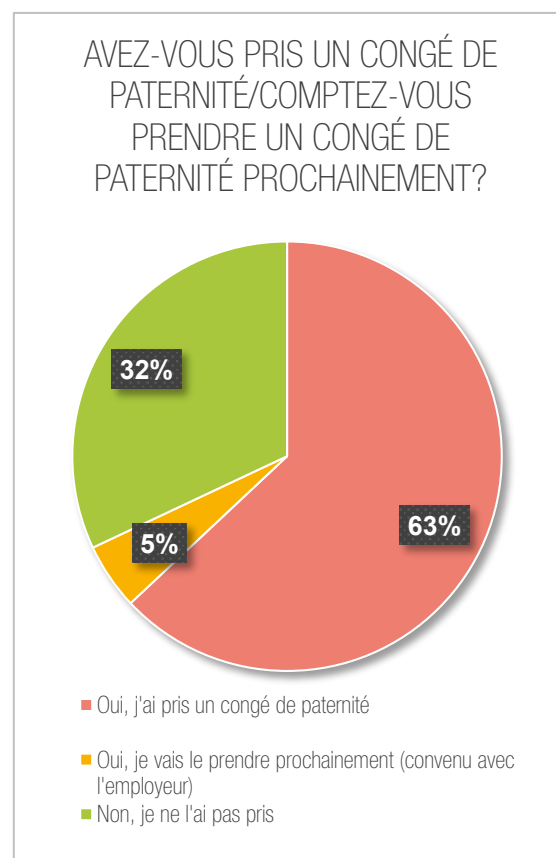
Les parents seuls sont plus favorables (47%) que les parents en couple (44%). Et ils sont surtout moins nombreux à s'opposer à cette proposition (21% contre 31% pour les parents en couple).

PRÈS DE 7 PÈRES SUR 10 ONT PRIS OU VONT PRENDRE UN CONGÉ DE PATERNITÉ

68% des pères ont pris (63%) ou vont prendre un congé de paternité (5%), au moins partiel. C'est

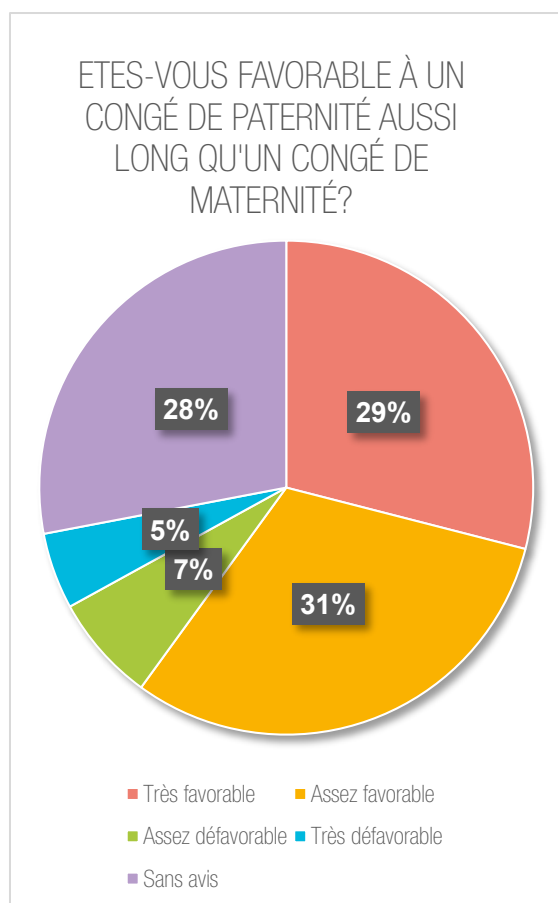
encore mieux qu'en 2017. L'année dernière, ils étaient 62% dans cette situation. Entre 2015 et 2018, l'augmentation a été de presque 10%, signe que les mentalités évoluent positivement.

Cependant, ce congé est connoté socialement : il est pris plus par les pères des niveaux socio-économiques supérieurs (67%) que par les pères des catégories socio-économiques inférieures (43%). Mais l'évolution 2016-2018 est positive : même parmi ces derniers, le nombre de pères prenant leur congé de paternité augmente (37% en 2016). Par ailleurs, les pères seuls sont un peu moins nombreux à le prendre (50%) que les pères



en couple (65%). Là aussi l'évolution est à la hausse (42% en 2016).

Lorsque les pères prennent un congé de paternité, ils sont 71% à prendre 10 jours. À noter qu'ils sont tout de même 13% à prendre moins de 5 jours. En moyenne, les pères prennent 8 jours de congé de paternité.



LES RAISONS POUR LESQUELLES 1/3 DES HOMMES NE PRENNENT PAS DE CONGÉ DE PATERNITÉ

Parmi les personnes qui ne l'ont pas pris, 24% n'y avaient pas droit. C'est 9% de plus qu'en 2017. Comme dans le cas du congé parental, il peut s'agir d'indépendants, de demandeurs d'emploi ou des pères au foyer. Le congé de paternité est un droit pour les salariés et les fonctionnaires.

Autre raison : le manque d'envie ou d'intérêt pour ce congé pour 19% des répondants. Plus sensiblement chez les pères des niveaux socio-économiques inférieurs (26%)

27% des pères qui ne l'ont pas pris invoquent des raisons liées à un manque d'information : 18% ne savaient pas que cela existait et 9% ne savaient pas qu'ils y avaient droit. C'est beaucoup moins qu'en 2017 puisque l'année dernière ils étaient 34% à ne

pas l'avoir pris pour des raisons liées au manque d'information. C'est plutôt positif. Cela veut dire que l'information est plus accessible aux pères.

Enfin, comme en 2017, 11% craignaient une perte de revenu et 10% des conséquences sur la carrière.

65% DES PÈRES SONT FAVORABLES À UN CONGÉ DE PATERNITÉ OBLIGATOIRE

Comme en 2016 et 2017, 2/3 des pères sont favorables à l'idée d'un congé de paternité obligatoire. 40% y sont très favorables et 25% assez favorables. Seuls 7% sont défavorables à cette idée, une baisse de 1% par rapport à 2017. Les pères des catégories socio-économiques inférieures sont un peu plus défavorables à cette proposition (9%).

60% DES PÈRES SONT FAVORABLES À UN CONGÉ DE PATERNITÉ DE MÊME DURÉE QUE LE CONGÉ DE MATERNITÉ

Nouvel enseignement et surtout bonne nouvelle de ce baromètre : pas moins de **60% des pères sont favorables à un congé de paternité de même durée que le congé de maternité**, c'est-à-dire 15 semaines. Seuls 12% sont défavorables à cette proposition. C'est une évolution positive des mentalités. Les hommes veulent prendre leur part dans la prise en charge des enfants.

Cette proportion est même plus importante parmi les pères ayant un enfant de moins de 3 ans (77%) et les moins de 44 ans (67%). 20% des pères des niveaux socio-économiques inférieurs sont défavorables à cette idée.

QUE PEUT-ON EN CONCLURE ?

Depuis 2016, les difficultés de conciliation entre la vie de famille et le travail restent à un niveau important. Plus de 2 parents sur 3 vivent ces difficultés, et plus particulièrement les femmes. Le sentiment de burn out est toujours aussi présent chez les parents et augmente même pour les parents qui le ressentent souvent voire en permanence.

Mais manifestement, les dispositifs actuels pour prendre du temps avec les enfants ne séduisent pas tous les parents. Beaucoup ne souhaitent pas les prendre pour diverses raisons. Toutefois, les

parents sont en demande de plus de flexibilité choisie pour passer du temps avec leurs enfants. Ils souhaiteraient d'autres dispositifs plus adaptés à leur réalité de vie. Par exemple, un congé de paternité de même durée que le congé de maternité

ou bien un congé de conciliation plus flexible que le congé parental. Voilà en tout cas des pistes innovantes à explorer.

LES ALLOCATIONS FAMILIALES

LES CHIFFRES CLÉS EN 2018

- 62% des parents considèrent que les allocations familiales sont essentielles dans le budget du ménage
- 33% des parents ne sont pas informés de la réforme des allocations familiales
- 46% des parents ont des craintes par rapport à la réforme des allocations familiales
- Parmi ces derniers, 67% craignent de percevoir moins d'allocations familiales suite à la réforme
- 22% des parents redoutent les erreurs suite à la réforme

L'ÉVOLUTION DEPUIS 2017

Les allocations familiales sont considérées par les parents comme importantes (40%) à essentielles (22%) dans le budget du ménage. Une tendance qui se confirme par rapport à 2017 (elles étaient essentielles pour 19% des parents et importantes pour 41%).

En 2016, l'agence fédérale belge pour les allocations familiales, FAMIFED, a publié une étude sur les allocations familiales⁶ qui dévoilait que la quasi-totalité des familles dépensaient leurs allocations familiales (97,5%). Un chiffre qui illustre bien l'importance de ces allocations dans le budget du ménage.

En 2017, 49% des familles n'étaient pas informées de la réforme des allocations familiales. Ce chiffre a chuté en un an à 33%. Toujours en 2016, les parents étaient 55% à craindre la réforme, ils ne sont plus que 46% en 2018.

Si les craintes liées au fait de ne pas comprendre, aux changements en cas de déménagement, au fait d'avoir deux enfants dans deux systèmes différents sont restées quasiment les mêmes, la crainte de percevoir moins d'allocations est moins importante qu'en 2017. Elle est passée de 74% en 2017 à 67% en 2018. La crainte d'erreurs a néanmoins quant à elle augmenté. Elle était de 18% en 2017 et est de 22% en 2018.

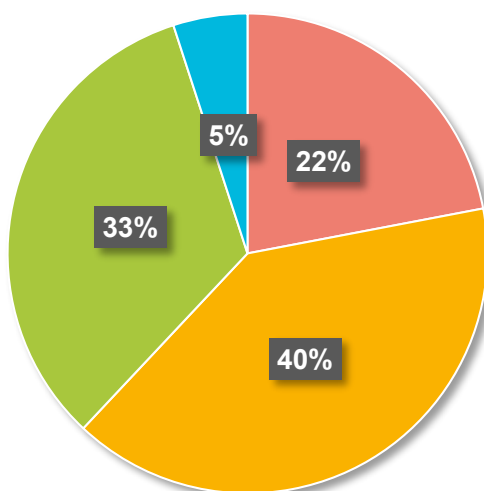
LES ALLOCATIONS FAMILIALES : IMPORTANTES DANS LE BUDGET DU MÉNAGE POUR 6 PARENTS SUR 10

La place des allocations familiales dans le budget du ménage est très importante. 22% des parents déclarent que ces allocations sont essentielles et 40% qu'elles sont importantes. Seul 1 parent sur 3 juge que ces allocations sont peu importantes.

Le degré d'importance varie selon différents paramètres. Tout d'abord, le sexe du parent. Les allocations familiales sont plus importantes pour les femmes que les hommes (66% d'entre elles contre 53% des hommes). Ensuite, l'âge du parent. Les parents âgés entre 18 et 34 ans accordent plus d'importance aux allocations familiales (70% d'entre eux) que les parents âgés entre 35 et 44 ans (60%). Les familles bruxelloises expriment également l'importance des allocations familiales (66% contre 48% par exemple dans le Brabant wallon). Les familles issues du niveau socio-économique inférieur mettent aussi en évidence l'importance de ces prestations (69% contre 56% des parents du niveau socio-économique supérieur). Tout comme les familles de 3 enfants (71% contre 57% des familles d'un enfant) et les familles monoparentales (69% contre 60% des familles classiques).

⁶ FAMIFED. *Utilisation des allocations familiales*, avril 2016.

IMPORTANCE DES ALLOCATIONS FAMILIALES



■ Essentielles ■ Importantes ■ Peu importantes ■ Ne sait pas

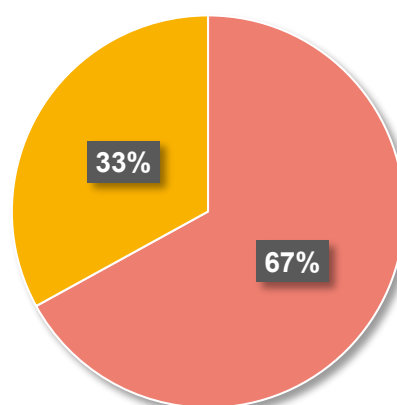
LA RÉFORME DES ALLOCATIONS FAMILIALES CONNUE PAR PRÈS DE 7 PARENTS SUR 10

Suite à la sixième réforme de l'État, les allocations familiales ont fait l'objet d'une « défédéralisation ». Quatre entités seront compétentes le 1^{er} janvier 2020 au plus tard pour la gestion et du paiement de ces allocations : la Région wallonne, la Communauté flamande, la Communauté germanophone et la Cocom pour la Région bruxelloise.

67% des parents déclarent être informés de cette réforme contre 33% à ne pas l'être. Les efforts de la Ligue des familles pour faire connaître la réforme auraient-ils payé ? L'année dernière, 49% des parents interrogés n'étaient pas informés de ce changement. Un chiffre qui a donc franchement diminué en un an mais qui reste tout de même interpellant.

Les parents informés de la réforme sont majoritairement des parents de la catégorie sociale supérieure (70% contre 57% des parents de la catégorie sociale inférieure), âgés de plus de 55 ans (80% contre dans les 60% pour les autres tranches d'âge) et en couple (recomposées et classiques respectivement 67% et 69% contre 59% des familles monoparentales).

INFORMÉ DU TRANSFERT DES ALLOCATIONS FAMILIALES ?

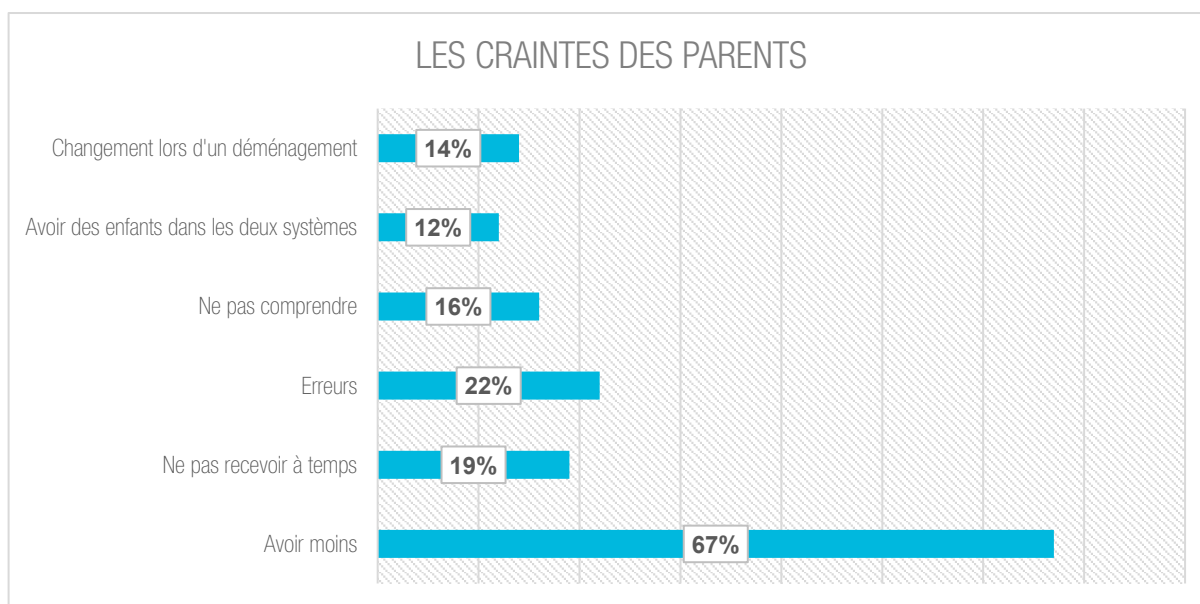


■ Oui ■ Non

PRÈS D'1 PARENT SUR 2 CRAINT LA RÉFORME DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Les appréhensions liées à la réforme des allocations familiales sont fortement présentes chez les parents interrogés puisqu'ils sont 46% à avoir des craintes.

Ces craintes concernent davantage les parents âgés entre 18 et 44 ans (56% des parents âgés entre 18 et 34 ans et 49% entre 35 et 44 ans contre 39% des parents âgés entre 45 et 54 ans) ainsi que



les familles issues du niveau socio-économique inférieur (51% contre 45% des familles du niveau socio-économique supérieur).

La principale crainte évoquée par les parents est de percevoir moins d'allocations familiales qu'actuellement (67%). Majoritairement les femmes (70% contre 62% des hommes) et les parents âgés entre 35-54 ans (74% contre 56% des parents âgés entre 18 et 34 ans). Sans surprise, les parents vivant à Bruxelles⁷ partagent moins cette crainte que les parents wallons (57% contre autour des 70% en Wallonie). Les familles d'un enfant appréhendent également moins la perte en allocations familiales (61% contre 74% des familles de 3 enfants) ainsi que les familles recomposées (55% contre 70% des familles monoparentales et 69% des familles classiques).

Les parents s'inquiètent des erreurs (22%). Il s'agit en majorité d'hommes (27% contre 18% des femmes). Les parents redoutent aussi de ne pas percevoir leurs allocations à temps (19%), de ne pas comprendre (16%, surtout à Bruxelles - 24% contre autour des 10% dans les provinces wallonnes), les changements lors d'un déménagement (14%, surtout les parents bruxellois - 25% contre environ

10% dans les provinces wallonnes) et d'avoir des enfants dans deux systèmes différents (12%, surtout les parents âgés entre 18 et 34 ans - 22% contre moins de 10% des autres tranches d'âge).

QUE PEUT-ON EN CONCLURE ?

Les allocations familiales sont outil de soutien à la parentalité et de lutte contre la pauvreté infantile. Notre Baromètre des parents 2018 illustre encore une fois à quel point ces prestations sont essentielles pour les parents. Parents qui n'épargnent pas mais qui au contraire utilisent ces allocations dans leur budget quotidien. Ce, que les parents soient issus de catégories sociales inférieures ou supérieures.

Raisons pour lesquelles la Ligue des familles suit de très près chaque étape de la réforme des prestations familiales avec pour objectifs fixés de défendre les intérêts des parents, de s'assurer qu'aucun retard de paiement ne se produise et que toutes les familles soient correctement informées sur les changements ainsi que leurs droits.

⁷ L'entité bruxelloise a imaginé un dispositif de basculement de toutes les familles dans le nouveau système sauf si elles y

perdent en basculant. Elles restent alors dans le système qui leur sera le plus favorable.

LE LOGEMENT ET LA MOBILITÉ

LES CHIFFRES CLÉS EN 2018

- 1 parent sur 3 a déménagé pour élever ses enfants à la campagne,
- Plus d'1 parent sur 10 a déménagé pour élever ses enfants à la ville,
- 3 parents sur 10 passent trop de temps dans les déplacements familiaux,
- Plus de 4 parents sur 10 sont insatisfaits de l'offre en transports publics (en Province de Luxembourg, cette proportion monte à 6 sur 10),
- Plus d'1 parent sur 3 est très stressé dans les transports publics.

L'ÉVOLUTION DEPUIS 2015

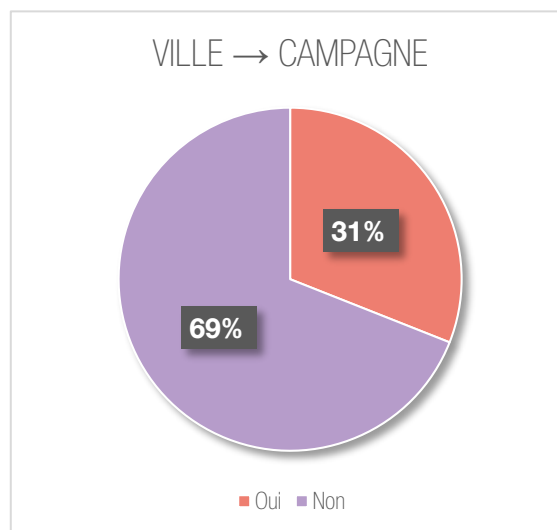
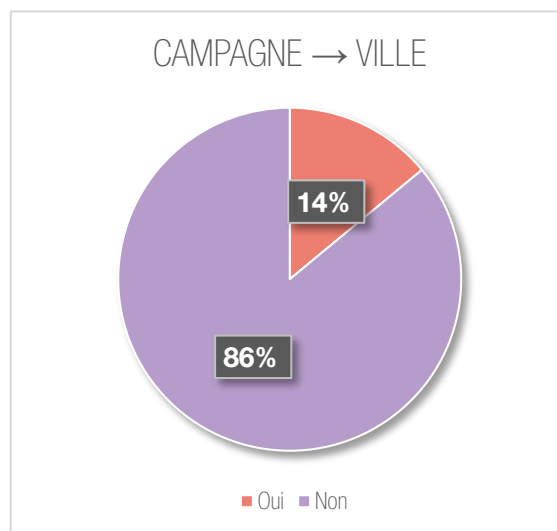
C'est une constante dans nos Baromètres depuis 2016 : les déménagements de la ville vers la campagne rencontrent un franc succès (31% de parents concernés contre 14% dans l'autre sens). Les 3 premières raisons pour déménager restent identiques depuis 2015 : aller vivre à la campagne, la naissance d'un enfant et la (re) formation du couple.

66% des parents indiquent se retrouver dans l'expression « parent-taxi », c'est un peu moins que l'année dernière où ils étaient 7 sur 10 à se retrouver dans l'expression. Mais comme l'an dernier, 3 parents sur 10 (29%) témoignent passer trop de temps dans les déplacements familiaux.

En matière de transports publics, comme en 2017, 1/3 des parents estiment que les transports sont sources de stress (33% contre 32%). Et encore cette année, les femmes déclarent être plus stressées dans les transports que les hommes.

DÉMÉNAGEMENTS : L'IDÉAL DE VIE À LA CAMPAGNE AU BEAU FIXE

Une très grande majorité de parents indique avoir déjà déménagé au moins une fois dans son parcours de vie. Les 3 principales raisons invoquées quant à ce/ces déménagements sont identiques depuis 2016 : **19% des parents citent le choix d'aller vivre à la campagne, 11% citent la naissance d'un enfant et 10% mentionnent la (re)formation du couple.**



C'est le déménagement ville-campagne qui reste le plus populaire auprès des parents et plus précisément des parents wallons, ils sont 35% à avoir déménagé pour cette raison contre 21% des bruxellois. Les familles recomposées sont également séduites par la campagne, elles sont 43% à avoir déménagé pour cette raison.

A l'inverse de 2017 où les ménages de niveau socio-économique inférieur déménageaient moins vers la campagne, il n'y a pas de différence en 2018 entre les catégories sociales. Comme l'an dernier, les familles monoparentales sont moins nombreuses que les couples à déménager à la campagne (22% contre 33%) ; c'est également le cas des parents ayant 1 seul enfant (28%).

Le déménagement campagne-ville est beaucoup moins populaire : seuls 14% des parents

l'ont choisi. On remarque que les hommes choisissent plus d'aller vivre en ville que les femmes (17% contre 12%) et que **les 18-34 ans sont plus nombreux à choisir de déménager en ville** que leurs aînés (23% contre 10%). Les ménages au niveau socio-économique inférieur sont également plus nombreux à déménager en ville que les ménages de catégorie supérieure (20% contre 13%). Ajoutons que les familles recomposées sont 23% à avoir déménagé en ville pour élever leurs enfants.

La naissance d'un enfant est la seconde raison du dernier déménagement (11%). Ce motif ressort particulièrement pour les familles bruxelloises : 16% indiquent ce motif alors qu'il ne concerne que 9% des répondants wallons.

La formation du couple est le troisième motif le plus évoqué lors du dernier déménagement (10%). Nous notons également que les Bruxellois déménagent plus pour leur travail (11% contre 6% des Wallons), tout comme les 18-35 ans (11% contre 8% pour l'ensemble des parents).

« PARENTS-TAXI » : 6 PARENTS SUR 10 SE SENTENT CONCERNÉS

Questionnés sur leurs déplacements familiaux en voiture (activités des enfants, écoles, crèche, etc.), **66% des parents indiquent se retrouver dans l'expression « parents-taxi »**, 30% indiquent *a contrario* ne pas se sentir concernés. Comparé aux résultats de 2017, les parents se sentent un peu moins parents taxi (70%).

Parmi les parents se définissant comme « parents-taxi », moins de **4 sur 10 (37%) affirment y passer un temps acceptable**. Près d'un parent sur 3 (29%) juge qu'il y consacre trop de temps. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à juger y passer vraiment trop de temps (11% contre 6%). Paradoxalement, elles sont également

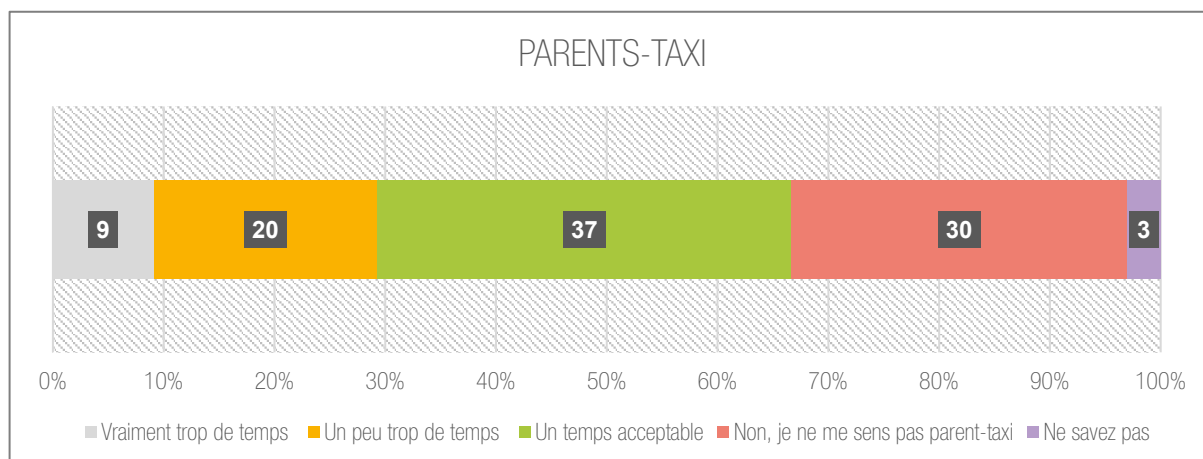
plus nombreuses que les hommes à ne pas se sentir « parents-taxi » (34% contre 24%).

Le sentiment de **ne pas se sentir « parents-taxi » se retrouve chez une part importante de parents à revenus modestes** (39%). Les ménages de niveau socio-économique supérieur déclarent plus y passer trop de temps (32% contre 29%) ainsi que les familles recomposées (38%) et les ménages de classes moyennes déclarent plus y passer un temps acceptable (42% contre 37%).

La taille de la famille et l'âge des enfants auraient-ils un impact sur ce sentiment ? Peut-être puisque les familles ayant un enfant unique se sentent beaucoup moins « parents-taxi » : 35% contre 30% en moyenne. Les parents de 55 ans ou plus déclarent plus y passer un temps acceptable ou ne pas sentir parents-taxi que les parents plus jeunes. Cependant les parents d'adolescents déclarent à 33% y passer trop de temps contre 29% pour l'ensemble des parents.

Concernant la satisfaction envers l'offre de transport public et le niveau de stress dans ces transports, nous continuons de constater le **mécontentement des parents**. Seulement ¼ des parents sont satisfaits de l'offre de transports publics et 22% les estiment peu stressants. L'indice de satisfaction générale doit cependant être précisé : de nombreux écarts sont à constater selon les lieux de vie. Ainsi, les parents résidant en **région bruxelloise** sont **moins nombreux à émettre un avis sévère** (« très insatisfait ») vis-à-vis des transports publics (4% émettent un avis négatif contre 16% pour l'ensemble des parents). À l'autre extrémité, comme ces deux dernières années, les parents résidant en **Province de Luxembourg** sont **63%** à juger l'offre de transports publics **insatisfaisante**.

À l'inverse de l'année dernière, la satisfaction des parents change selon le nombre d'enfants : les parents de 1 enfant sont un peu plus satisfaits de



l'offre que la moyenne (29% contre 25%) et les parents de deux enfants le sont moins (43% contre 38%). Ces observations ne varient en revanche pas selon le type de famille, le genre ni la catégorie socio-économique.

Concernant le **degré de stress éprouvé dans les transports, comme en 2017, les femmes déclarent plus que les hommes les transports en commun stressant** (36% contre 26%). Une hypothèse possible serait le fort sentiment d'insécurité qui prévaut chez les femmes dans les transports en commun.

QUE PEUT-ON EN CONCLURE ?

L'idéal de vie à la campagne attire de nombreux parents, seules quelques catégories de parents choisissent d'aller vivre en ville : les hommes, les ménages de la catégorie socio-économique inférieure, les parents de 18-34 ans. La question demeure de savoir si c'est un choix délibéré ?

Deuxièmement, le sentiment d'être « parent-taxi » n'a pas augmenté par rapport à l'année dernière. Les parents ne se sentant pas « parent-taxi » ont même augmenté. Troisièmement, de fortes disparités dans la satisfaction des transports en commun demeurent entre Bruxelles et certaines Provinces wallonnes.

En matière de mobilité, la Ligue des Familles plaide pour un meilleur réseau de transports publics, la création d'alternatives crédibles à la voiture, facilement accessibles aux familles, et un remaillage du territoire.

En matière d'accès au logement, la Ligue des Familles plaide pour des politiques de logement qui s'adaptent aux parcours de vie notamment via la construction de nouveaux logements publics et sociaux, la mise en place d'un fonds universel de garanties locatives, une allocation loyer généralisée et une réflexion sur ce qu'est une ville *family friendly*.

L'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

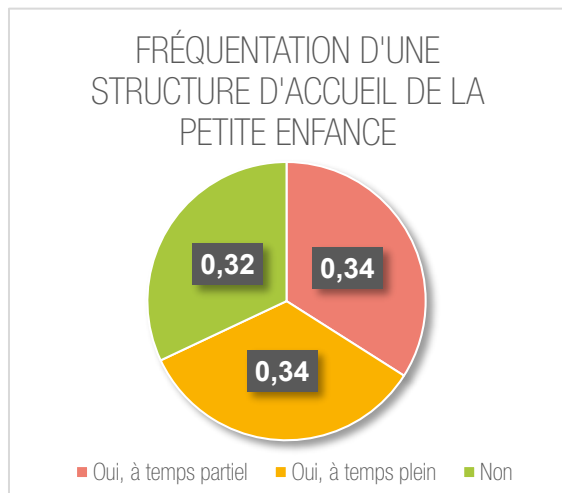
LES CHIFFRES CLÉS EN 2018

- 66% des parents déclarent que leur enfant fréquente une structure d'accueil
- 41% des familles de la catégorie socio-économique inférieure ont recours à une structure d'accueil contre 78% de celle qui est considérée comme supérieure
- Le coût mensuel moyen de l'accueil est de 342 €
- 44% des parents déclarent qu'il est très difficile de trouver une place d'accueil
- 23% des parents qui ne mettent pas régulièrement leur enfant en structure d'accueil invoquent le coût comme frein

L'ÉVOLUTION DEPUIS 2015

En 2015, 2016 et 2017, un peu plus de 60% de parents déclaraient que leurs enfants de moins de 3 ans fréquentaient au moins un jour par semaine une structure d'accueil (63% en 2015, 64% en 2016 et 61% en 2017). Le pourcentage reste similaire en 2018 (66%).

En 2016 et 2017, une autre tendance se dégageait : une fréquentation en majorité des lieux d'accueil de la petite enfance par des familles aisées. En 2018, ce constat se confirme avec une fréquentation accrue des familles aisées (78% d'entre elles) par rapport aux familles plus modestes (41%).



8

http://www.one.be/uploads/tx_ttproducts/datasheet/Rapport_activite_2016_ONE_en_chiffres.pdf

PLUS DE 3 PARENTS SUR 5 ONT UN ENFANT EN STRUCTURE D'ACCUEIL

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'inscription de son enfant à l'école est possible dès l'âge de 2,5 ans. En 2018, 33% des parents ont inscrit leur enfant de moins de 3 ans à l'école.

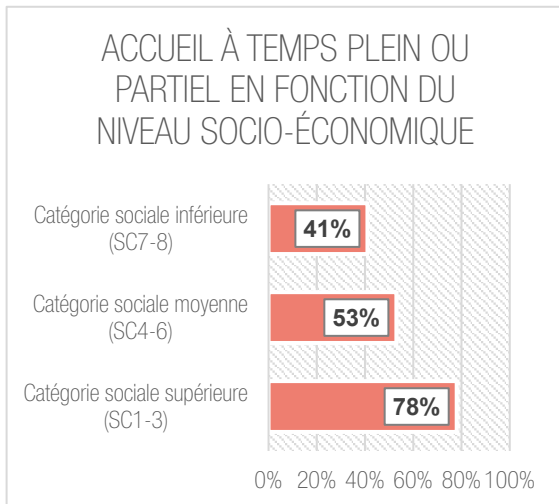
Les parents qui inscrivent leur enfant à l'école avant 3 ans sont davantage représentés dans les familles ayant un niveau socio-économique supérieur (37% d'entre elles contre 29% des familles de catégorie socio-économique inférieure), dans les familles ayant 3 enfants (62% d'entre elles contre 24% des familles ayant un enfant) et recomposées (74% d'entre elles contre 27% des familles « classiques » et 36% des familles monoparentales).

Pour les enfants de moins de 3 ans qui ne fréquentent pas l'école, les parents sont 66% à déclarer qu'ils sont accueillis en structure d'accueil de type crèche ou accueillante (32% à temps plein et 34% à mi-temps). Ils sont par contre 34% à déclarer que leur enfant ne va ni à l'école ni en structure d'accueil.

Les parents dont les enfants ne fréquentent pas les structures d'accueil vivent majoritairement en province de Liège (58% d'entre eux), du Hainaut (34%) et à Bruxelles (32%) alors qu'ils ne sont que 8% à vivre en province de Namur, 9% en province du Brabant wallon et 13% en province du Luxembourg. Une situation manifestement liée aux taux de couverture en accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles qui sont de 29,3% dans le Hainaut, 28,9% à Bruxelles et 31,2% en province de Liège alors qu'ils grimpent à 50,7% dans le Brabant wallon, 41,1% en province de Namur et à 42,4% en province de Luxembourg⁸.

Les parents qui déclarent que leur enfant ne fréquente pas une structure d'accueil sont également davantage des parents de niveau socio-économique inférieur (59% d'entre eux contre 22% des parents de niveau socio-économique supérieur,

et ayant 3 enfants (55% d'entre eux contre 33% ayant un enfant).



PRÈS D'1 PARENT SUR 2 PRÉFÈRE UN AUTRE MODE D'ACCUEIL

Les raisons principales qui poussent les parents à ne pas faire usage de manière régulière des structures d'accueil sont : la préférence pour un autre mode d'accueil (48%), le coût que cet accueil représente (23%), le fait de ne pas avoir trouvé de place (5%), le fait que « maman est à la maison » (5%) ou encore le fait de travailler à temps partiel (9%).

Si près d'1 parent sur 2 préfère effectivement un autre mode d'accueil pour leur enfant, le coût semble rester un frein important à la fréquentation

des structures d'accueil pour plus d'1 parent sur 5. Une petite part de parents garde également son enfant à temps plein ou à temps partiel (14%, dont majoritairement des femmes).

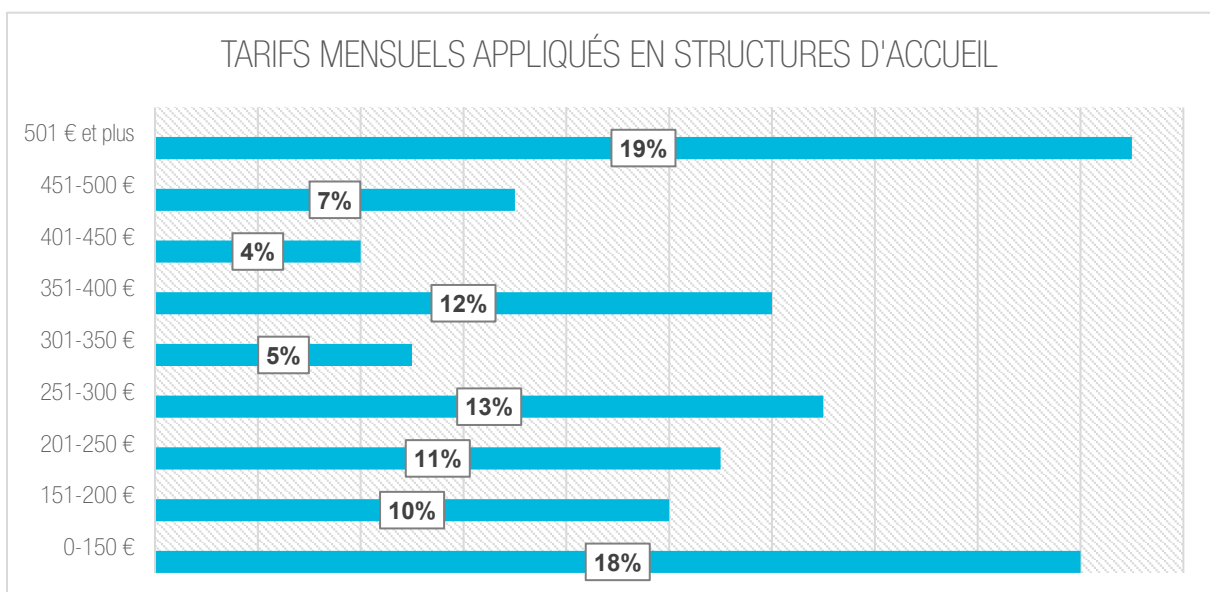
1 PARENT SUR 4 RENONCE À DES DÉPENSES DE SANTÉ ET/OU D'ALIMENTATION POUR PAYER UNE STRUCTURE D'ACCUEIL

La moyenne des frais engagés par les parents pour l'accueil de leur enfant en structure d'accueil est de 342€/mois. 19% des parents payent plus de 500€ et 18% moins de 150€.

L'impact de ces frais dans le budget des parents est sérieux puisqu'un nombre très important d'entre eux déclare qu'il doit renoncer à d'autres dépenses en raison du coût que représente l'accueil de leur jeune enfant. Ainsi, 46% des parents qui ont renoncé à des dépenses l'ont fait dans le cadre de dépenses de loisirs, 14% d'alimentation, 10% de santé et 6% d'entre eux déclarent même avoir dû solliciter une aide financière auprès de proches.

PLUS D'1 PARENT SUR 5 ARRÊTE DE TRAVAILLER OU MODIFIE SES HORAIRES POUR S'OCCUPER DE SON ENFANT DE MOINS DE 3 ANS

Pour les enfants qui ne fréquentent pas à temps plein une structure d'accueil, les parents déclarent faire majoritairement appel aux grands-parents (38%).



16% des parents gardent leur enfant parce qu'ils ne travaillent pas (en majorité des femmes), 11% ont un emploi qui leur permet de garder un peu leur enfant, 13% ont arrêté de travailler ou modifié leurs horaires, 9% déclarent que leur conjoint·e a arrêté de travailler ou a réduit ses horaires et enfin 9% expriment que leur conjoint·e ne travaille pas.

TROUVER UNE PLACE : TRÈS DIFFICILE POUR PLUS DE 4 PARENTS SUR 10

Pour les parents, trouver une place d'accueil est laborieux. Ils sont 44% à estimer qu'il est très difficile de trouver une place. Un chiffre qui interpelle même s'il est moins important qu'en 2017 (55%). Notons cependant qu'en 2015, les parents étaient sensiblement moins nombreux (27%) à déclarer cet état de fait.

La difficulté est sensiblement plus importante pour les parents vivant à Bruxelles (55%) et en province de Liège (50%) qu'en province du Brabant wallon (31%) ou encore en province de Namur (37%) et du Hainaut (40%).

QUE PEUT-ON EN CONCLURE ?

Alors que les plus-values de l'accueil précoce de l'enfance n'ont de cesse d'être mises en évidences

par différentes études parce qu'il favorise le développement de l'enfant (aussi bien psychomoteur que cognitif, social et émotionnel) et représente un outil efficace de lutte contre la pauvreté, force est de constater qu'il n'est pas accessible à toutes les familles.

Pour la Ligue des familles, cet accueil doit être considéré comme un droit de l'enfant et par conséquent être accessible et de qualité pour tous (peu importe le lieu de vie ou la situation socio-économique de la famille).

Il est plus que temps de tenir compte de la diversité des besoins des familles⁹ mais également de veiller à favoriser l'accessibilité financière et géographique, à respecter certaines normes de qualité (dont la formation des professionnel·le·s¹⁰) et s'assurer de la bonne compréhension du système par toutes les familles (notamment des plus modestes, sous-représentées actuellement dans les structures d'accueil).

La Ligue des familles plaide donc en faveur de la création de structures de qualité en adéquation avec les besoins des parents d'aujourd'hui, qui pratiquent un tarif progressif lié aux revenus et favorisent le soutien à la parentalité.

⁹ Amélie Hosdey-Radoux, *Un accueil de l'enfance adapté aux besoins des familles*, Ligue des familles, juillet 2017.

¹⁰ Amélie Hosdey-Radoux, *Accueillir : un vrai métier*, Ligue des familles, septembre 2017.

LA GARDERIE SCOLAIRE

LES CHIFFRES CLÉS EN 2018

- 67% des parents déclarent que leurs enfants fréquentent la garderie scolaire
- 48% des familles de la catégorie sociale inférieure ont recours à la garderie scolaire contre 74% des familles de la catégorie sociale supérieure
- 38% des parents ont besoin d'une solution de garde avant l'ouverture de la garderie scolaire
- 36% des parents ont besoin d'une solution de garde après la fermeture de la garderie scolaire
- 40% des parents jugent que le coût de la garderie scolaire est excessif

L'ÉVOLUTION DEPUIS 2016

En 2016, 58% des parents déclaraient que leur enfant fréquentait la garderie scolaire (majoritairement des parents ayant un niveau socio-économique supérieur (64% d'entre eux contre 48% des parents de niveau socio-économique inférieur).

En 2017, nous constatons une croissance, puisque 68 % des parents déclaraient que leur enfant fréquentait la garderie de l'école avec une même tendance qu'en 2016, les familles les moins représentées étant les familles de niveau socio-économique inférieur (53% contre 73% des familles du niveau socio-économique supérieur).

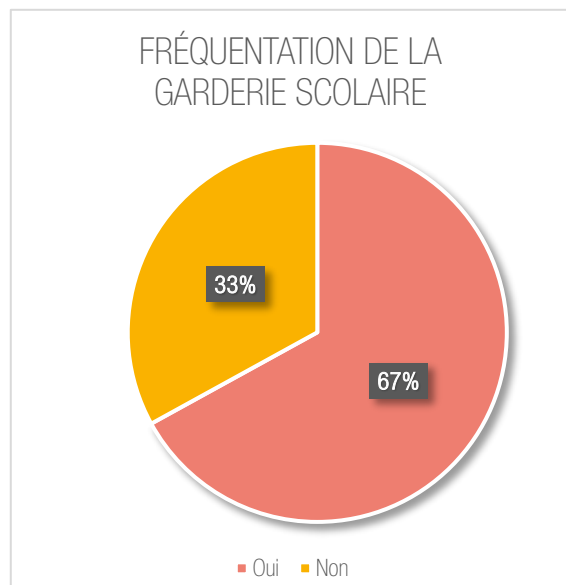
En 2018, si la fréquentation globale semble stagner (67%), les différences en fonction des catégories sociales du ménage perdurent. Toujours autant de familles du niveau socio-économique supérieur fréquentent la garderie scolaire (74%) mais moins de familles de niveau socio-économique inférieur (48%).

PRÈS DE 7 PARENTS SUR 10 ONT UN ENFANT QUI VA À LA GARDERIE SCOLAIRE

67% des parents déclarent que leur enfant fréquente une garderie à l'école. Il s'agit en majorité de parents de niveau socio-économique supérieur

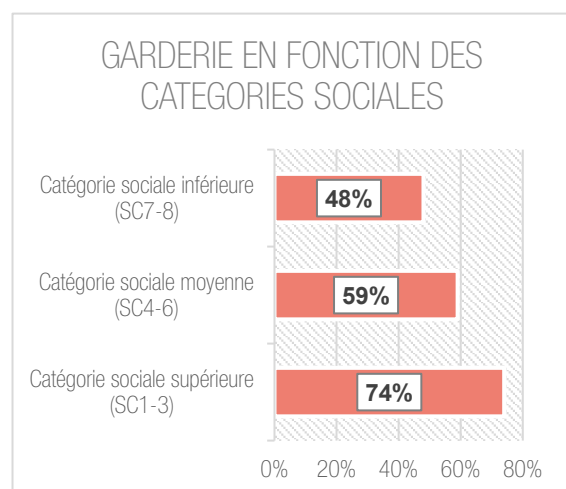
(74% d'entre eux contre 48% des parents du niveau socio-économique inférieur).

Des chiffres qui confirment une nouvelle fois ceux de notre enquête sur l'extrascolaire de 2017¹¹ qui pointait que les enfants de parents de niveau socio-



économique inférieur fréquentaient nettement moins la garderie scolaire.

La fréquentation de la garderie semble donc être directement liée au niveau socio-économique des familles. Plus ce niveau est élevé, plus la fréquentation de la garderie scolaire est importante.



¹¹ Amélie Hosdey-Radoux, *Les demandes des parents pour l'accueil des enfants en dehors de l'école et pendant leurs loisirs*, Ligue des familles, mai 2017.

La fréquentation de la garderie scolaire est moins importante pour les parents vivant dans la Province du Hainaut (54% d'entre eux contre autour des 70% dans les autres Provinces).

PRÈS DE 4 PARENTS SUR 10 ONT BESOIN D'UNE SOLUTION DE GARDE AVANT OU APRÈS LA GARDERIE

Les parents sont 16% à avoir besoin tous les jours d'une solution de garde le matin avant l'ouverture de la garderie scolaire pour leur enfant. Ils sont 22% à ressentir ce besoin non pas tous les jours mais souvent. Il s'agit davantage de familles recomposées (41% d'entre elles) et monoparentales (39%) que de familles classiques (34%). Ce besoin se fait également ressentir davantage dans les familles issues de la catégorie sociale supérieure (41% d'entre elles contre 27% des familles de la catégorie sociale inférieure).

Les parents sont 12% à avoir besoin tous les jours d'une solution de garde après la fermeture de la garderie scolaire pour leur enfant. Ils sont par ailleurs 24% à ressentir ce besoin non pas tous les jours mais souvent. Il s'agit davantage de parents vivant à Bruxelles (47% d'entre eux) et dans le Brabant wallon (41%) que dans les autres provinces (autour des 30% dans les autres provinces). Il s'agit également majoritairement de familles de niveau socio-économique supérieur (40% d'entre elles contre 27% des familles de niveau socio-économique inférieur). Cette tendance se dégage également de manière plus importante auprès des familles recomposées (44% d'entre elles) et monoparentales (43%) plutôt que classiques (33%).

Notre enquête sur l'extrascolaire de 2017¹² avait déjà pointé ces besoins tout comme notre enquête de mai 2018 en vue des élections communales qui révélait qu'1 parent sur 4 souhaitait que la garderie scolaire ouvre plus tôt le matin (parmi eux, 45% voulaient qu'elle ouvre avant 7h) et qu'1 parent sur 3 demandait que la garderie scolaire ouvre plus tard le soir (parmi eux, 30% voulaient qu'elle ouvre jusqu'après 18h)¹³.

Cet état de fait ne fait que confirmer le besoin des parents en mesures concrètes afin de concilier leur vie professionnelle et familiale ainsi que le manque

d'adéquation des services existants face à ce besoin.

4 PARENTS SUR 10 JUGENT QUE LE PRIX DE LA GARDERIE EST EXCESSIF

Les résultats du Baromètre des parents 2018 montrent que le coût de la garderie scolaire est jugé comme excessif par 40% des parents et même très excessif par 9% d'entre eux. Il s'agit en plus grande proportion de parents vivant à Bruxelles (60% d'entre eux) et dans le Brabant wallon (46%) que de parents vivant dans les autres provinces (autour des 30%). Les familles monoparentales et recomposées sont respectivement 46% et 54% à juger le coût de la garderie excessif contre 36% des familles classiques.

Notre enquête sur l'extrascolaire¹⁴ avait par ailleurs révélé que les parents étaient près d'1 sur 5 (19,6%) à avoir dû rogner sur certaines dépenses (notamment de santé et d'alimentation) pour payer la garderie scolaire de leurs enfants.

¹² Amélie Hosdey-Radoux, *Les demandes des parents pour l'accueil des enfants en dehors de l'école et pendant leurs loisirs*, Ligue des familles, mai 2017.

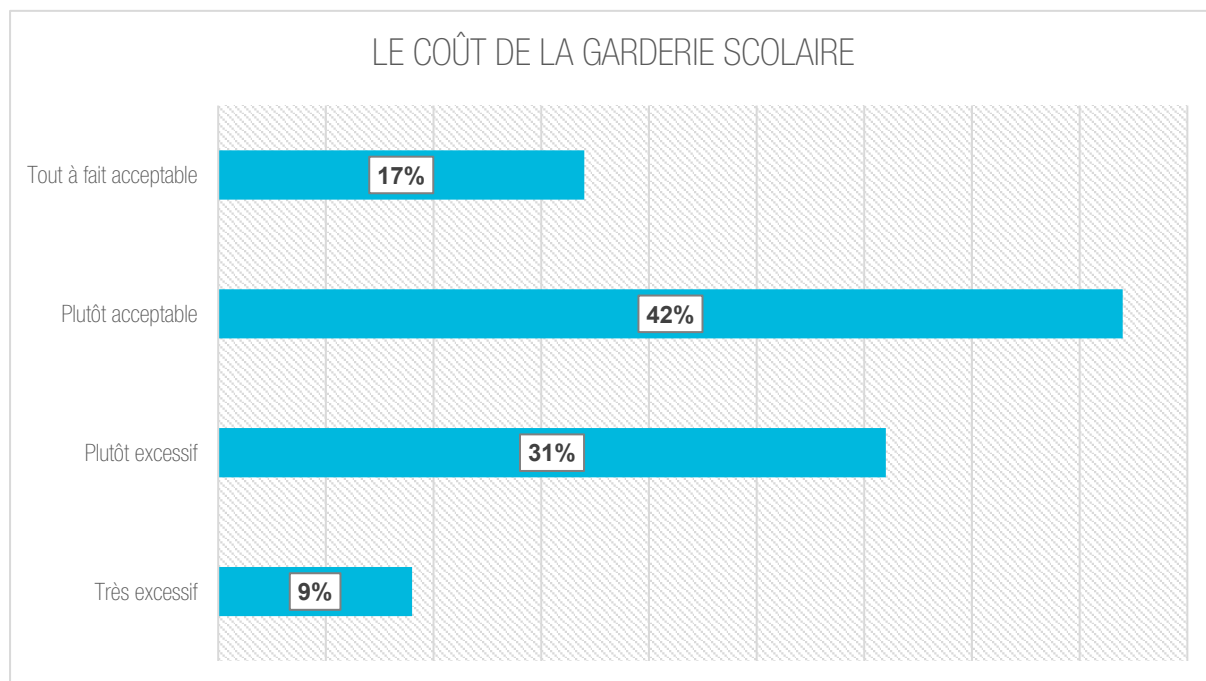
¹³ <https://www.lalique.be/association/etude/2018-05-26-communales-2018>

¹⁴ Amélie Hosdey-Radoux, *Les demandes des parents pour l'accueil des enfants en dehors de l'école et pendant leurs loisirs*, Ligue des familles, mai 2017.

QUE PEUT-ON EN CONCLURE ?

La Ligue des familles ne cesse de rappeler la mission d'intérêt public de l'extrascolaire. En effet, l'accueil extrascolaire a de nombreux effets positifs

pour l'enfant mais également pour le soutien à la parentalité. C'est pourquoi il faut absolument que le secteur bénéficie d'un meilleur financement pour renforcer l'offre de qualité et se rendre accessible à tous les enfants.



LA SÉPARATION

LES CHIFFRES CLÉS EN 2018

- 1 couple de parents qui se séparent sur 2 le fait avant les 5 ans du dernier enfant et 8% dans l'année de la naissance d'un enfant
- La moitié des parents séparés ont décidé de l'hébergement des enfants à l'amiable et 35% ont eu recours à une décision judiciaire
- L'hébergement à temps plein chez l'un des parents reste le modèle dominant mais en recul tandis que l'hébergement égalitaire concerne 1 famille séparée sur 3
- Quand l'hébergement est à temps plein chez un parent, il s'agit d'une maman 4 fois sur 5
- Près de 8 parents séparés sur 10 sont satisfaits de l'organisation de l'hébergement des enfants
- **47%** des parents séparés doivent recevoir une contribution alimentaire
- 40% d'entre eux ne la perçoivent pas de façon régulière
- 12% n'ont pas osé demander une contribution à leur « ex »

L'ÉVOLUTION DEPUIS 2015

Les parents ont de moins en moins d'enfants avant de se séparer : en 2016, ils étaient 51% à n'avoir eu qu'un seul enfant ensemble, en 2018, ce chiffre monte à 57%. Cette tendance se remarque en particulier à Bruxelles où 64% des parents sont dans ce cas. La proportion n'était en Région bruxelloise que de 52% il y a deux ans.

Si les parents ont moins d'enfants ensemble avant de se séparer, c'est sans doute parce qu'ils se séparent en moyenne plus vite. Depuis 2016, la moyenne de la durée de la relation a baissé de près d'un an (passant de 10,6 ans à 9,7 ans). La proportion de parents qui se quittent après moins de 5 ans reste stable depuis 2015 : 1 couple de parents séparés sur 4 est concerné. Alors qu'1 parent qui se sépare sur 2 vit cette séparation après 10 ans d'existence commune.

Concernant l'âge de l'enfant le plus jeune au moment de la séparation, les chiffres se maintiennent avec plus d'un couple de parents sur deux (55%) qui se sépare avant les 5 ans de leur dernier enfant. On note une légère baisse des parents qui se séparent l'année qui suit la naissance du plus jeune enfant : il s'agissait d'une situation sur 7 en 2015 et d'1 sur 12 aujourd'hui (8%).

Les parents qui se séparent organisent l'hébergement des enfants principalement à l'amiable. Cette donnée ne change pas depuis 2015 : 1 parent sur 2 règle ainsi cette question. Le nombre de parents qui ont recours à une procédure judiciaire diminue, lui, chaque année ; de 42% en 2015, il est aujourd'hui de 35%. Cette diminution se marque surtout en Wallonie où de 2016 à 2018, le pourcentage de parents wallons à s'être séparés via procédure judiciaire a chuté de 43 à 37%. La médiation peine à s'imposer et ne gagne qu'un pourcent d'adeptes par rapport à 2016 (passant de 7 à 8%).

L'hébergement exclusif chez un des parents est en recul. En 2015, 37% des parents séparés avaient l'hébergement à temps plein de leur(s) enfant(s) ; ce chiffre est désormais de 30%. L'hébergement égalitaire reste la solution trouvée pour 1 parent sur 3 mais la formule « un week-end sur deux et la moitié des vacances » a progressé depuis 2015 : elle concerne aujourd'hui 13% des parents contre 10% d'entre eux il y a trois ans.

La satisfaction quant au mode d'hébergement tend à légèrement décroître. En 2016 et 2017, 8 parents sur 10 étaient plutôt ou très satisfaits de l'organisation de l'hébergement des enfants, ils ne sont plus que 77% en 2018.

En ce qui concerne les contributions alimentaires, le nombre de bénéficiaires a augmenté depuis 3 ans puisqu'ils étaient 30% à percevoir une contribution alimentaire en 2015 contre 47% en 2018.

Nous assistons également à une évolution constante des paiements irréguliers des contributions alimentaires. En 2015, seuls 24% des parents la recevaient de manière irrégulière voire très irrégulière. Une croissance de 15% pour atteindre 39% en 2018. Or, les sanctions se sont durcies depuis quelques années : possibilité de saisir le permis de conduire et de prélever le revenu d'intégration. Mais rien ne change vraiment.

Enfin, depuis 2015, le montant de la contribution alimentaire est toujours, pour les $\frac{3}{4}$ des parents, inférieur à 300€/mois.

6 PARENTS SÉPARÉS SUR 10 N'ONT EU QU'UN SEUL ENFANT ENSEMBLE

Les parents qui se séparent le font majoritairement après avoir eu un enfant ensemble (57% du temps) et moins souvent quand ils en ont eu deux (31%). Ils sont 12% à se séparer après avoir fondé une famille nombreuse.

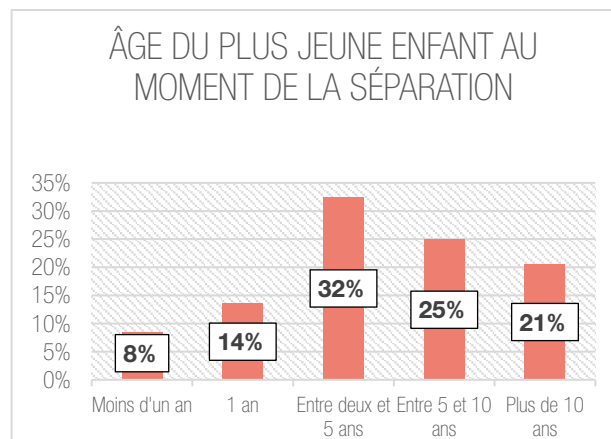
LA SÉPARATION INTERVIENT EN MOYENNE APRÈS 10 ANS DE VIE COMMUNE

En moyenne, les parents qui se séparent le font un peu avant 10 ans de vie commune. Cependant, un couple de parents sur 4 cesse de vivre ensemble après moins de 5 ans. Les parents bruxellois et liégeois sont ceux qui, en moyenne toujours, terminent la relation le plus tôt (après un peu plus de 8 ans).

Les parents du niveau socio-économique le moins élevé restent moins longtemps ensemble que les autres (moins de 8 ans). Ils sont 37% à se séparer avant 5 ans de relation contre 22% des catégories moyennes et 24% des catégories supérieures. Ils ne sont par ailleurs que 43% à rester plus de 10 ans ensemble quand la proportion de l'ensemble des parents qui se séparent après une décennie est de 49%. Le fait d'avoir eu une relation plus ou moins longue ne semble pas avoir d'incidence sur la situation familiale nouvelle du parent (famille recomposée ou parent solo). 6 parents séparés sur 10 n'ont pas (encore) formé de nouveau couple.

8% DES SÉPARATIONS ONT LIEU DANS L'ANNÉE QUI SUIT UNE NAISSANCE

L'âge du plus jeune enfant est de moins de 1 an dans 8% des cas. Le chiffre grimpe à 22% si l'on considère les séparations des parents avant le deuxième anniversaire de ce plus jeune enfant et à 55% avant son 5^{ème} anniversaire. Les parents de jeunes enfants ne sont pas les seuls à connaître une séparation puisque le dernier enfant d'un couple qui se sépare sur 5 a plus de 10 ans.

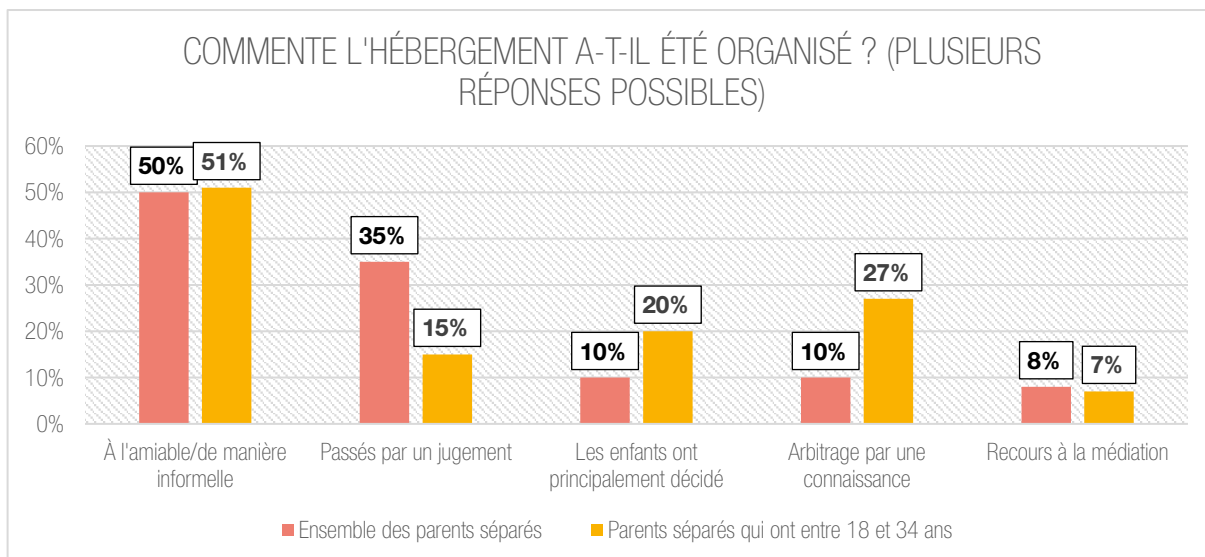


MODE DE DÉCISION DE L'HÉBERGEMENT DES ENFANTS : DIFFÉRENCES MARQUÉES ENTRE WALLONIE ET BRUXELLES, GÉNÉRATIONS ET NIVEAUX SOCIO-ÉCONOMIQUES

Un parent sur 2 règle la question de l'hébergement à l'amiable tandis que 35% passe par un règlement judiciaire. Dans 8% des cas, un-e médiateur-trice aide les parents à se mettre d'accord. Les parents wallons et bruxellois n'ont pas recours dans les mêmes proportions à ces modes de règlement. Ils ne sont que 29% à passer devant un juge dans la capitale et 37% dans la région sud du pays. Concernant la médiation, nous avons noté lors des précédents baromètres une différence marquée entre la Wallonie et Bruxelles (4% des parents wallons l'avait choisie et 15% des parents bruxellois). Cet écart s'estompe en 2018 puisque les parents wallons sont maintenant 8% à être passés par la médiation comme 9% des parents bruxellois.

D'autres modes de règlement tendent à s'imposer : 10% du temps les enfants décident eux-mêmes et pour un parent sur 10 également, une connaissance est invitée à arbitrer.

Les parents de 18 à 34 ans choisissent différemment leur méthode que leurs aînés. Seuls 15% d'entre eux passent devant un juge pour régler l'hébergement des enfants alors qu'ils sont 20% à laisser l'enfant décider et 27% à faire appel à une connaissance pour jouer le rôle d'arbitre. Ces chiffres rejaillissent sur la proportion de parents bruxellois qui choisissent ces modes alternatifs de décision (les parents bruxellois sont en moyenne les plus jeunes) : 15% d'entre eux laissent l'enfant



décider et 19% d'entre eux recourent à un ami ou un membre de la famille.

Les parents qui recomposent une famille ont moins souvent réglé ces questions à l'amiable que les parents qui restent seuls après la rupture (43% contre 55%). Le règlement judiciaire n'est pourtant pas davantage sollicité, ce sont les méthodes de règlement alternatives qui sont plus utilisées par ces parents (décision des enfants, 15%, et arbitrage d'un proche 17%).

Les parents dont le niveau socio-économique est le moins élevé ne sont que 45% à organiser l'hébergement des enfants à l'amiable quand les autres parents sont 51% à le faire. La médiation est moins utilisée par ces parents (seuls 6% d'entre eux consultent un-e médiateur-trice), sans doute à cause de son coût. Ce sont en revanche les parents de la catégorie socio-économique intermédiaire qui recourent le plus à un règlement judiciaire (40%).

LES MÈRES ONT PLUS SOUVENT L'HÉBERGEMENT DES ENFANTS QUE LES PÈRES ET L'HÉBERGEMENT ÉGALITAIRE EST LE PLUS IMPORTANT CHEZ LES JEUNES PARENTS

Pour 1 parent sur 10, les enfants s'organisent comme ils l'entendent sans qu'une règle ne soit préétablie. L'hébergement égalitaire concerne 32% des parents et l'hébergement exclusif chez un des parents (le-la répondant-e ou son ex-conjoint-e), 36%. La solution « un week-end sur deux et la

moitié des vacances » s'applique à 13% des situations.

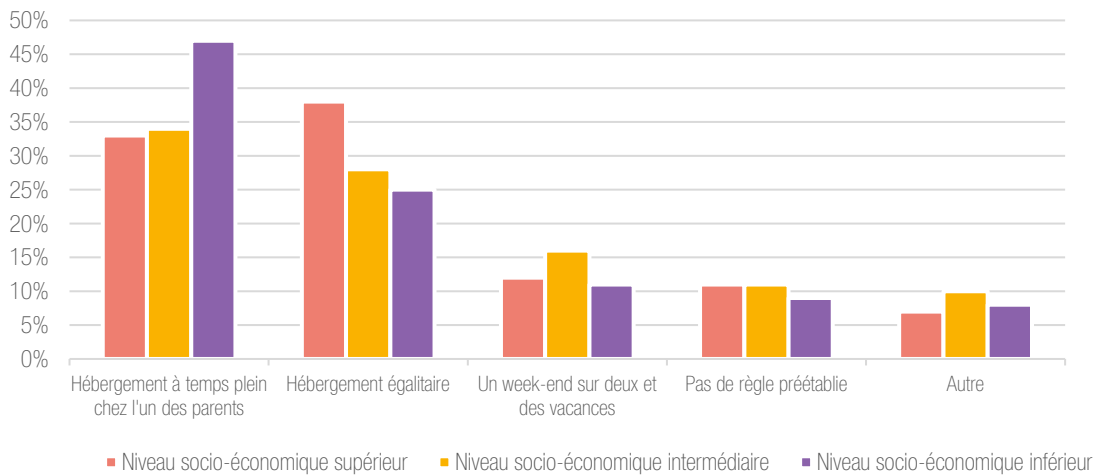
Le parent qui héberge seul l'enfant ou les enfants est 4 fois sur 5 une maman (79%) et dans le cas de la formule qui répartit week-end et vacances entre les deux parents, le parent chez qui les enfants passent la semaine est le plus souvent une femme (11% des mères sont dans cette situation contre 2% des pères). Les familles recomposées ont davantage recours à un hébergement égalitaire que les familles monoparentales (34% contre 31%). L'hébergement égalitaire est en très forte progression chez les jeunes parents séparés (18-34 ans) qui sont 45% à l'appliquer pour leur(s) enfant(s). Ils n'étaient que 33% en 2016.

Il existe de grandes disparités dans les modes d'hébergement privilégiés par les parents de niveau socio-économique supérieur et inférieur. 38% des premiers organisent un hébergement égalitaire tandis que cette solution n'est appliquée que par 25% des seconds. Cette différence est pourtant déjà moins marquée qu'elle ne l'était en 2016 où 35% des parents séparés de la catégorie socio-économique la plus élevée avaient recours à l'hébergement 50-50 et seulement 14% des parents séparés les plus précaires.

PRÈS DE 8 PARENTS SÉPARÉS SUR 10 SATISFAITS DE L'ORGANISATION DE L'HÉBERGEMENT DES ENFANTS

Les parents séparés « plutôt satisfaits » ou « très satisfaits » de la manière dont s'organise l'hébergement représentent 77% de l'ensemble.

MODE D'HÉBERGEMENT EN FONCTION DU NIVEAU SOCIO-ÉCONOMIQUE DES PARENTS SÉPARÉS



Les parents du niveau socio-économique le plus élevé sont une plus grande proportion à connaître cette satisfaction : ils sont 81% contre seulement 75% des parents du niveau socio-économique intermédiaire et 71% des parents les plus précaires. Cette distinction se maintient d'année en année.

En 2018, les pères sont également moins satisfaits que les mères du mode d'hébergement. Un quart des pères séparés de l'autre parent se dit plutôt ou très insatisfait du mode d'hébergement. Ce chiffre n'est que de 13% pour les mères dans la même situation. Elles sont 43% à se dire « très satisfaite » contre seulement 29% des pères.

Les parents séparés bruxellois et jeunes (18-34 ans) sont plus insatisfaits que la moyenne avec respectivement 22% et 21% de parents « plutôt » ou « très » insatisfaits.

PRÈS D'1 PARENT SÉPARÉ SUR 2 DOIT RECEVOIR UNE CONTRIBUTION ALIMENTAIRE

Près d'1 parent séparé sur 2 (47%) doit recevoir une contribution alimentaire. Par rapport à 2017, il s'agit d'une évolution de 6%. Cette contribution sert à couvrir le coût de l'enfant et s'avère être un soutien fondamental pour les parents séparés, recomposés ou monoparentaux.

Lorsque nous analysons les résultats par groupe, nous constatons que parmi les hommes séparés, 42% devraient percevoir une contribution alimentaire tandis que parmi les femmes séparées, 50% sont dans ce cas.

Les contributions alimentaires concernent plus les parents séparés des niveaux socio-économiques supérieurs (55%) que des catégories socio-économiques inférieures (22%).

Les parents séparés ayant des enfants de moins de 3 ans ne sont que 14% à devoir recevoir une contribution alimentaire.

4 PARENTS SUR 10 NE PERÇOIVENT PAS LA CONTRIBUTION ALIMENTAIRE DE FAÇON RÉGULIÈRE

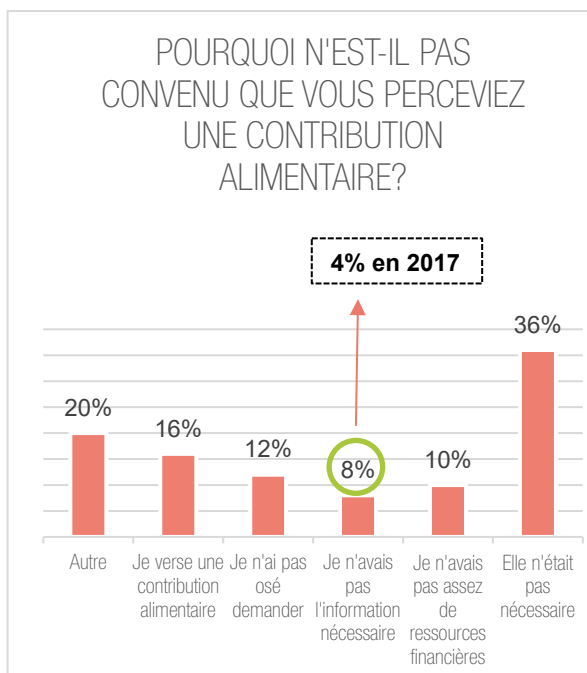
39% des parents ne reçoivent pas la contribution alimentaire qui leur est due de manière régulière. Il s'agit d'une légère baisse de 2% par rapport à 2017 mais cela reste quand même très élevé et constant depuis 2016. Plus précisément, 22% reçoivent leur contribution alimentaire de manière irrégulière et 17% de manière très irrégulière.

Il n'y a donc pas d'évolution positive pour les parents mais une persistance des problèmes de paiement des contributions alimentaires. Les femmes disent à 64% la recevoir de façon régulière contre 54% des hommes. Mais elles sont 21% à la recevoir de manière très irrégulière contre 11% des hommes. Par rapport à 2017, il y a un mieux puisqu'elles étaient 25% l'année dernière à la recevoir de manière très irrégulière.

Quand les parents séparés ont 2 enfants, le versement est un peu plus régulier (66%) que les parents séparés avec 1 enfant (59%). Enfin, plus les

parents séparés sont jeunes, plus le paiement se fait de manière régulière (63% pour les parents entre 18 et 34 ans contre 55% pour les parents entre 35 et 44 ans).

LES RAISONS POUR LESQUELLES 1 PARENT SÉPARÉ SUR 2 NE PERÇOIT PAS DE CONTRIBUTIONS ALIMENTAIRES



La première raison invoquée c'est le fait que la contribution alimentaire n'est **pas nécessaire (36%)**. Par rapport à 2017, c'est un recul de 5 points. Les hommes sont plus nombreux à avoir choisi cette affirmation (44%) que les femmes (31%). Les études montrent que la grande majorité des bénéficiaires d'une contribution alimentaire sont des femmes. C'est la raison choisie également par les parents des niveaux socio-économiques supérieurs (44%)

La deuxième raison c'est le fait de verser une contribution alimentaire pour 16%. Il s'agit plus d'hommes (29%) que de femmes (5%).

Troisième grande raison : le fait de ne **pas avoir osé demander à son ex-conjoint-e pour 12% des parents** séparés. Point positif, cette raison est à la baisse par rapport à 2017 de 3% et rejoint le niveau de 2016. Les parents ont donc plus osé demander à leur ex qu'en 2017. Cette raison a été choisie par 16% de femmes.

Les autres raisons invoquées sont le fait de ne pas avoir assez de ressources financières pour 10% des parents séparés.

Enfin, le **manque d'informations nécessaires pour entamer les démarches a été choisi par 8% des parents** c'est plus qu'en 2017. L'année dernière 4 % des parents séparés invoquaient cette raison. Les parents en 2018 sont donc moins bien informés de leurs droits et des démarches. 10% des femmes ont choisi cette affirmation.

UNE CONTRIBUTION ALIMENTAIRE DE 333€/MOIS EN MOYENNE

En 2018, la contribution alimentaire moyenne est de 333€/mois. Comme en 2017 et 2016 toutefois, 3/4 des parents perçoivent moins de 300€ de contributions alimentaires. À noter que 13% des parents séparés qui bénéficient d'une contribution alimentaire perçoivent plus de 500€.

Pour 61% des parents séparés, la contribution alimentaire est une part importante voire principale de leur budget. 39% disent qu'elle est peu importante voire négligeable. Cette dernière affirmation peut avoir un double sens : soit elle n'est pas assez importante vis-à-vis des besoins financiers du parent bénéficiaire soit elle n'est pas vraiment indispensable en comparaison des ressources financières globales du parent.

QUE PEUT-ON EN CONCLURE ?

On le voit, la situation socio-économique des parents joue un rôle dans la façon dont les familles vont vivre la séparation des parents. La séparation intervient plus tôt et l'organisation de l'hébergement des enfants est moins bien vécue par les parents séparés dont le niveau socio-économique est le moins élevé. Ces parents ont moins recours à l'hébergement égalitaire que les autres et la médiation reste un mode de décision moins utilisé par ces parents.

L'âge des parents est aussi déterminant : les jeunes parents ont un comportement différent de celui de leurs aînés. L'hébergement égalitaire a sensiblement augmenté pour ces parents. Ils ne sont aussi que 15% à aller devant un juge pour régler l'hébergement des enfants. Les comportements sont-ils en train de changer ou bien les freins à l'accès à la justice pèsent-ils davantage sur les jeunes ménages ? La diminution du recours à la justice pour régler l'hébergement des enfants peut s'expliquer en partie par l'attrait de nouveaux

modes de règlement mais aussi, pour les parents du niveau socio-économique le plus faible, par une restriction de l'accès à la justice depuis 2016 et la réforme de l'aide juridique.

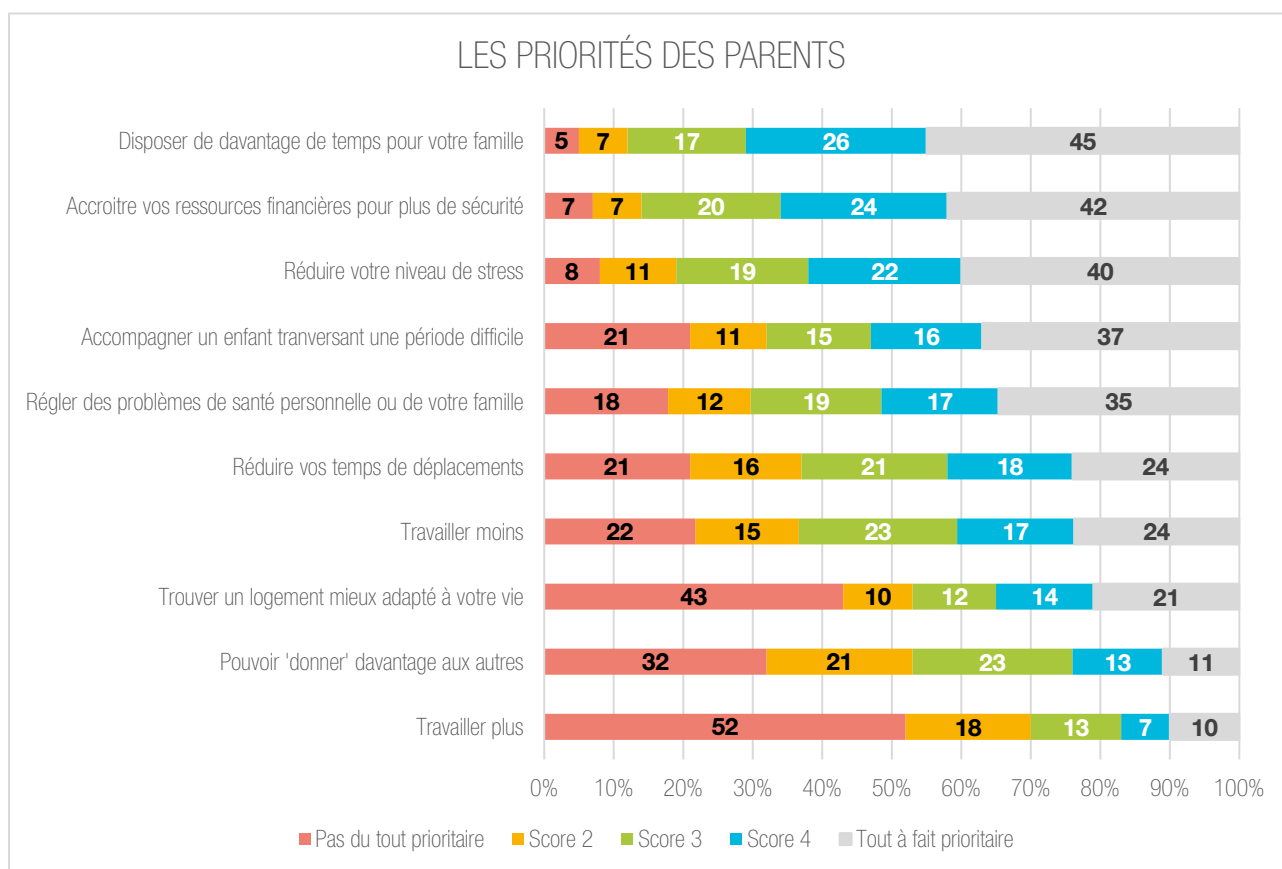
Les mères continuent à avoir plus souvent la garde des enfants (complètement ou principalement) même si on note, comme on l'a vu, un hébergement égalitaire qui augmente sensiblement chez les jeunes parents et chez les parents les plus précaires. Les modes d'hébergement satisfont très majoritairement les parents. Attention, cette proportion de parents satisfaits est toutefois en légère baisse.

En 2018, les paiements irréguliers des contributions alimentaires restent importants mais n'évoluent pas à la hausse comparé aux années précédentes. Le non-paiement des contributions alimentaires aggrave le risque de pauvreté des bénéficiaires, en majorité des femmes.

Le fait de ne pas avoir osé demander une contribution reste une raison importante même si elle concerne moins de parents qu'en 2017. Par contre, le manque d'information s'aggrave. Il faut permettre aux parents séparés d'avoir accès à une information de qualité sur les contributions alimentaires. C'est le rôle des pouvoirs publics et notamment du Service des créances alimentaires (SECAL).

Enfin, les contributions alimentaires, comme les années précédentes, restent une part importante du budget des parents. La Ligue des familles plaide depuis longtemps pour la création d'un fond universel des créances alimentaires et la mise en place d'une méthode objective pour calculer la contribution alimentaire, via le *Contrivob*, gage d'un meilleur paiement de la part des débiteurs d'aliment.

LES PRIORITÉS DES PARENTS



Pour conclure, après avoir fait le tour de leur situation actuelle, quelles sont les priorités des parents pour l'avenir ?

LES CHIFFRES CLÉS EN 2018

- 7 parents sur 10 veulent plus de temps pour être en famille,
- Plus de 6 parents sur 10 veulent accroître leurs ressources financières pour plus de sécurité,
- 6 parents sur 10 veulent réduire leur niveau de stress,
- Près de 7 femmes sur 10 estiment prioritaire de réduire leur niveau de stress contre la moitié des hommes,
- Plus d'1 parent sur 2 considère qu'il n'est pas du tout prioritaire de travailler plus,
- Près de 4 parents sur 10 considèrent qu'il n'est pas du tout prioritaire de trouver un logement mieux adapté.

L'ÉVOLUTION DEPUIS 2017

Le classement des priorités des parents ne change pas par rapport à 2017 : passer plus de temps en

famille, accroître ses ressources financières et être moins stressé restent le top 3.

Sans que cela impacte l'ordre du classement, les parents ont donné plus d'importance à deux priorités par rapport à l'année dernière : travailler moins (41% des parents y donnent une priorité de niveau 4 ou 5 sur une échelle de 5, contre 37% en 2017) et trouver un logement mieux adapté à sa vie (35% contre 31% en 2017).

Comme l'année dernière, la première priorité des familles monoparentales diffère de celle des familles en couple. 7 familles monoparentales sur 10 veulent accroître leurs ressources financières. Une explication possible serait la plus grande précarité socio-économique qui touche ces familles : fort

taux de chômage, taux d'emploi inférieurs par rapport aux autres parents¹⁵.

Nous retrouvons encore cette année une différence entre les Bruxellois et les Wallons quant au logement et à la mobilité. Les Bruxellois accordent plus d'importance à trouver un logement adapté à leurs besoins (47% contre 27% des Wallons) et à réduire leurs temps de déplacements (45% contre 39% des Wallons). Pour la priorité du logement, certainement le reflet de la crise du logement à Bruxelles.

LA 1^{ÈRE} PRIORITÉ DES PARENTS : PASSER PLUS DE TEMPS EN FAMILLE

Passer davantage de temps en famille est LA priorité pour 7 parents sur 10. Elle l'est d'ailleurs encore plus pour certains parents comme :

- Les parents âgés de 18 à 34 ans : 76%,
- Les parents d'enfant de 3 ans ou moins : 76%,
- Les parents du Brabant wallon : 76%,
- Les familles recomposées : 74%,
- Les familles nombreuses : 75%.

Cette priorité est moins plébiscitée par les familles monoparentales : 64% contre 70% en moyenne. Les **femmes sont 73% à souhaiter passer plus de temps en famille**, 56% à trouver prioritaire d'accompagner un enfant qui traverse une période difficile et 54% à vouloir régler un problème de santé personnel ou familiale contre respectivement 67%, 49% et 49% des hommes.

Nous retrouvons cette importance d'accompagner un enfant chez les catégories socio-économiques moyennes et inférieures : 58% et 64% contre 53% en moyenne. Ces catégories sociales accordent également une grande importance à l'item « régler des problèmes de santé » : 60 et 67%.

Les parents âgés de 18 à 34 ans et les familles monoparentales accordent également de l'importance à l'accompagnement d'un enfant en période difficile : 59% et 57%. Sans surprise, on remarque qu'accompagner un enfant est particulièrement important pour les parents d'adolescents (56%), l'adolescence étant souvent un âge difficile.

Également sans surprise, 6 parents âgés de 55 ans ou plus sur 10 voudraient régler un problème de santé personnel ou familial contre en moyenne 5

¹⁵ P. DEFEYT, « Le point sur les familles monoparentales », *Institut pour un Développement Durable*, mars 2015.

parents sur 10. Outre les problèmes de santé qui augmentent avec l'âge, ne retrouvons-nous pas dans cette catégorie la génération « sandwich », ces parents qui s'occupent à la fois de leurs enfants et de leur (beaux)-parents ?

LA 1^{ÈRE} PRIORITÉ DES PARENTS SOLO : ACCROÎTRE LEURS RESSOURCES FINANCIÈRES

66% des parents souhaitent accroître leurs ressources financières mais certaines catégories de parents considèrent cet item comme plus prioritaire que d'autres. Comme l'année dernière, il s'agit **des parents seuls (74%** contre 64%) et des catégories socio-économiques inférieures et moyennes : 76% et 72% contre 60% pour les catégories aisées.

Nouveauté cette année, les femmes souhaitent plus accroître leurs revenus (68% contre 63% des hommes) ainsi que les parents entre 18 et 34 ans (72%).

À l'inverse de l'an dernier, les Bruxellois n'accordent pas plus d'importance à cette priorité que les autres parents.

TROUVER UN LOGEMENT ADAPTÉ : UNE PRIORITÉ IMPORTANTE DANS CERTAINES SITUATIONS FAMILIALES ET/OU SOCIALES

Bien que l'item « trouver un logement mieux adapté à votre vie » soit 8^e dans les priorités des parents (35%), il est considéré comme prioritaire par :

- 54% des parents ayant entre 18 et 35 ans,
- 50% des parents ayant un enfant de 3 ans ou moins,
- 42% des familles recomposées,
- 41% des familles monoparentales,
- 47% des parents bruxellois,
- 46% des ménages de la catégorie socio-économique inférieure,
- 41% des ménages de la catégorie socio-économique moyenne.

Nouveauté en 2018, les femmes accordent plus d'importance au logement que les hommes (37% contre 31%).

Les quatre premières observations pourraient s'expliquer par le changement dans la taille de la famille : l'arrivée d'un enfant, le départ du/de la conjoint-e, la remise en couple... Ce sont des périodes qui obligent souvent à rechercher un nouveau logement et lors desquelles certains parents font face à l'inadéquation du marché par rapport à leurs besoins. Les familles monoparentales font face à des discriminations. Quant aux Bruxellois, aux parents des catégories socio-économiques inférieures et moyennes, ils font face à des prix de location et de vente élevés. À Bruxelles le loyer moyen d'un appartement deux chambres, en 2017, était de 731 euros et le prix d'achat d'un logement de 197 000 euros¹⁶. En Wallonie, en 2016, le loyer moyen sur le marché privé était de 528 euros et le prix moyen des ventes d'un appartement/flat/studios tournait autour de 154.213 euros¹⁷. Les ménages sur liste d'attente d'un logement social sont 44.000 à Bruxelles et 43.000 familles en Wallonie pour une population trois fois plus importante en Wallonie qu'à Bruxelles¹⁸.

RÉDUIRE LE STRESS : UNE PRIORITÉ PLUS IMPORTANTE CHEZ LES FEMMES

Comme l'an dernier, les femmes (67%) donnent une plus grande priorité à la réduction du stress que les hommes (53%). Les parents ayant des enfants en maternelle et en primaire souhaitent également plus réduire leur niveau de stress que les autres parents (66% et 65% contre 62% des parents). Une explication possible, parmi d'autres sans doute, pourrait être l'inadéquation entre les horaires dans l'enseignement et les horaires de travail des parents, ce qui complique la conciliation vie professionnelle-vie familiale.

¹⁶ Statbel, prix de l'immobilier, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/construction-logement/prix-de-limmobilier>

¹⁷ MN. ANFRIE *et alii*, « Chiffres-clés du logement en Wallonie. Troisième édition », Centre d'Etudes en Habitat Durable, *Rapport de recherche*, 2017.

TRAVAILLER PLUS : LA PROPOSITION LA MOINS PLÉBISCITÉE PARMIS LES 10 SOUMISES AUX PARENTS

Dans notre classement général des priorités, « travailler plus » arrive bon dernier avec 17%. Cependant, nous constatons que l'importance de cette priorité varie selon le profil des parents :

- 30% des 18-35 ans y accordent de l'importance,
- 21% des Bruxellois contre 14% des Wallons,
- 23% des familles recomposées contre 15% des familles classiques,
- 26% des ménages au niveau socio-économique moyen.

Le questionnaire ne permet pas de savoir si ces répondants ont actuellement un emploi ou pas. Paradoxalement, les Bruxellois et les Liégeois sont aussi plus nombreux que la moyenne à accorder une grande priorité à travailler moins (44% pour les deux contre 41% en moyenne). Les parents de 55 ans ou plus souhaitent également travailler moins (51%). Les familles monoparentales et les ménage de la catégorie socio-économique inférieure sont plus nombreux à juger que réduire leur temps de travail n'est pas du tout prioritaire : 28% et 33% contre 22% des parents.

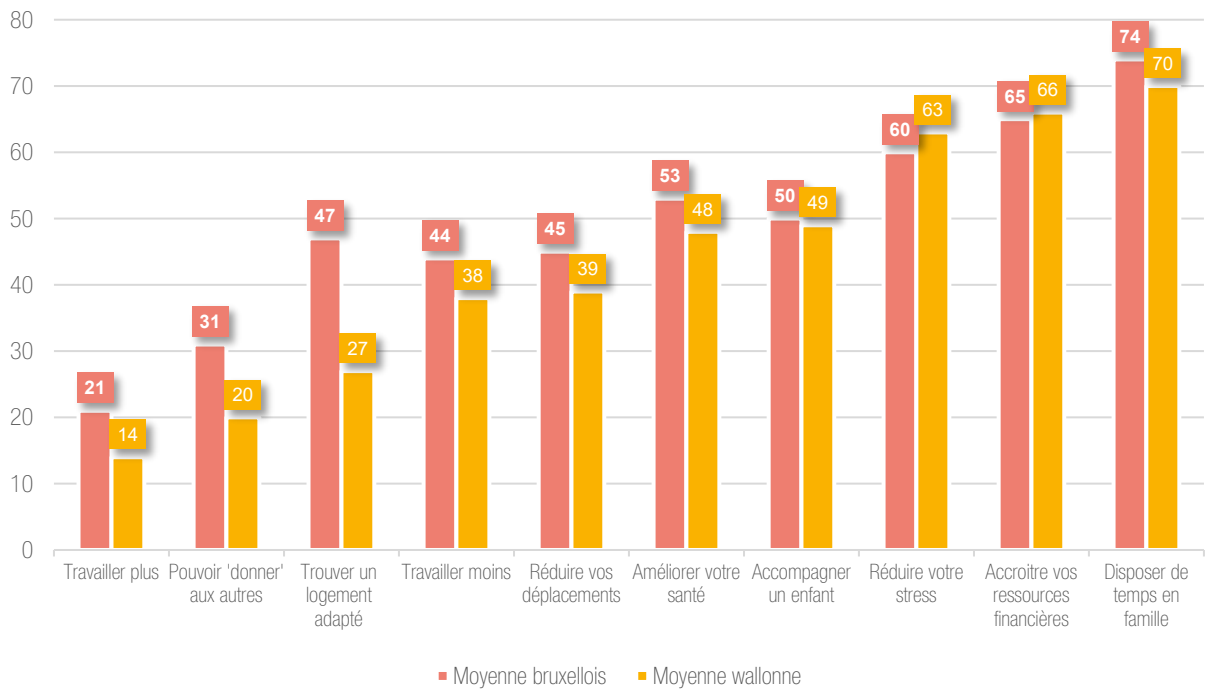
QUE PEUT-ON EN CONCLURE ?

Si l'ordre des priorités reste inchangé par rapport à 2017, nous remarquons que selon le genre, la situation familiale, le nombre d'enfants, la catégorie socio-économique, la Région... les parents expriment des besoins spécifiques en matière de logement, de revenus, de stress, d'accompagnement d'enfant...

C'est donc à la fois une politique générale qui vise une meilleure conciliation vie professionnelle-vie familiale et un accroissement des revenus qu'il faut revendiquer ET des politiques spécifiques pour certaines catégories de parents.

¹⁸ RTL, *126.000 personnes en attente d'un logement social : les chiffres incroyables de la situation en Wallonie et à Bruxelles*, 16 mai 2017, <https://www.rtl.be/info/belgique/societe/126-000-personnes-en-attente-d-un-logement-social-les-chiffres-incroyables-de-la-situation-en-wallonie-et-a-bruxelles-918141.aspx>

LES PRIORITÉS DES PARENTS BRUXELLOIS ET WALLONS



LES PRIORITÉS DES PARENTS SELON LA SITUATION FAMILIALE





LE **BAROMÈTRE** DES **PARENTS**

2018

**Dossier réalisé par le Service d'Études et d'action politique
de la Ligue des familles.**

Amélie Hosdey-Radoux, Matthieu Paillet, Fanny Saintes et Alexandra Woelfle
sous la direction de Delphine Chabbert
Novembre 2018

Un sondage réalisé par Ipsos



Avenue Emile de Béco, 109 1050 Ixelles
02/507 72 11

 Le Ligueur des parents

info@liguedesfamilles.be
www.liguedesfamilles.be
 @LigueDfamilles

la ligue
des familles
citoyenparent